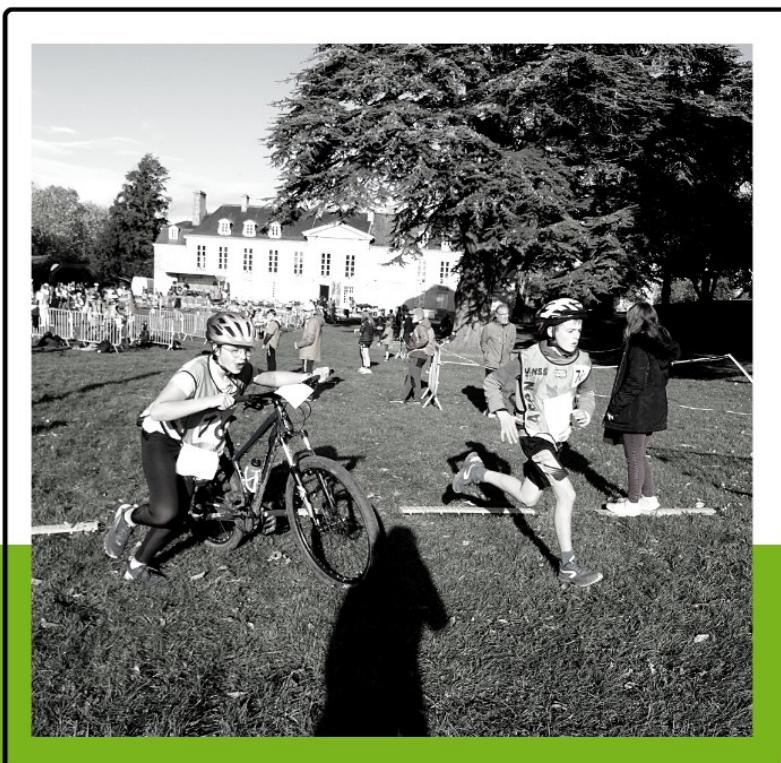


# PROJET DE DISPOSITIF

## 2023-2027



Mise à jour : mars 2023

### DAME FALAISE



33 rue Brette  
14700 FALAISE

N° FINESS : 14 000 054 8

## Table des sigles

SIGLE	CORRESPONDANCE
AAH	Allocation aux adultes handicapés
ADAPT	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
APAEI	Association des parents et amis d'enfants inadaptés
ARS	Agence Régionale de Santé
ASSR	Attestation scolaire de sécurité routière
CAF	Caisse d'allocation familiale
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CASF	Code de l'Action Sociale et des familles
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIF	Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité social et économique
CSP	Centre de soins de proximité
CVS	Conseil de la vie sociale
DAME	Dispositif d'accompagnement médicoéducatif
DAR	Dispositif d'autorégulation
DIPC	Document individuel de prise en charge
DUD	Document unique de délégation
EI	Evènement indésirable
ESMS	Etablissements sociaux et médico-sociaux
ESS	Equipe de suivi de la scolarisation
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
GOS	Groupe opérationnel de synthèse
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
HAS	Haute Autorité de Santé
IGAENR	Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale

IME	Institut médicoéducatif
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MO	Milieu ordinaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAPF	Pays d'Auge et de Falaise
PP	Projet personnalisé
PPI	Plan pluri-annuel d'investissements
RH	Ressources humaines
SEES	Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
SESSAD	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SIFPRO	Section d'initiation et de formation professionnelle
SRS	Schéma régional de santé
TED	Troubles envahissants du développement
UAS	Unité d'Accueil Spécialisée
UEE	Unité d'enseignement externalisée
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire

# Table des Matières

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>1. L'association .....</b>	<b>6</b>
1.1 Présentation.....	6
1.2 Le projet associatif .....	7
<b>2. Cadre et contexte .....</b>	<b>8</b>
2.1 Un cadre réglementaire.....	8
2.2 Un contexte national de transformation de l'offre médico-sociale .....	10
2.3 Un pilotage régional à partir du Schéma Régional de Santé.....	11
2.4 Un pôle enfance et jeunesse qui évolue .....	12
2.4.1 La situation antérieure à septembre 2022.....	12
2.4.2 La situation depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2022.....	13
L'arrêté d'autorisation.....	15
2.5 Les perceptions des jeunes, des parents et des partenaires sur l'accompagnement réalisé et sur l'évolution du pôle enfance et jeunesse....	16
2.5.1 Le point de vue des jeunes .....	17
2.5.2 Le point de vue des familles .....	20
2.5.3 Le point de vue des partenaires .....	23
<b>3. Présentation de la population accompagnée.....</b>	<b>25</b>
3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées à Falaise .....	25
3.1.1 L'âge et le genre des personnes.....	25
3.1.2 La situation principale de handicap .....	26
3.1.3 Le parcours des personnes accompagnées.....	27
3.1.4 L'évolution des profils au cours des dernières années .....	30
<b>4. L'organisation du pôle enfance et jeunesse .....</b>	<b>31</b>
4.1 Un fonctionnement en dispositifs intégrés .....	32
4.2 Pourquoi ? .....	34
4.3 Les principes d'intervention à l'échelle du pôle .....	36
<b>5. L'offre de service du Dame de Falaise.....</b>	<b>41</b>
5.1 Les prestations délivrées.....	41
5.1.1 Les prestations délivrées sur les dispositifs 0-11 ans .....	43
5.1.2 Les prestations délivrées sur les dispositifs 11-16 ans .....	46
5.1.3 Les prestations délivrées sur les dispositifs 16-20 ans .....	49

5.1.4	Les prestations délivrées sur les dispositifs UAS .....	52
5.2	Les modalités d'accompagnement proposées .....	55
5.2.1	Accompagnement en milieu ouvert.....	56
5.2.2	Accueil de jour sur site .....	57
5.2.3	Offre d'hébergement.....	57
5.3	Les étapes de l'accompagnement .....	58
5.3.1	La procédure d'admission et l'accueil .....	58
5.3.2	La personnalisation de l'accompagnement .....	59
5.3.3	La procédure de sortie .....	61
5.4	La communication et la coordination interne.....	62
5.4.1	La coordination des interventions entre les professionnels.....	62
5.4.2	Les espaces et outils de communication .....	64
5.4.3	Le partage d'information.....	64
5.5	Le partenariat .....	65
5.5.1	Le partenariat institutionnel lié aux missions du DAME.....	65
5.5.2	Le partenariat opérationnel lié à l'accompagnement des projets et des parcours des personnes.....	66
5.6	La gestion des dossiers des personnes accompagnées.....	67
5.7	Les évènements indésirables .....	67
<b>6.</b>	<b>Les ressources .....</b>	<b>68</b>
6.1	Les ressources financières, matérielles et les locaux .....	68
6.1.1	Ressources financières .....	68
6.1.2	Ressources matérielles et locaux.....	68
6.2	Les ressources humaines .....	70
6.2.1	L'organigramme .....	70
6.2.2	Les délégations de responsabilités.....	70
6.2.3	Les rôles et les fonctions .....	71
6.2.4	Les actions de formation et de soutien aux professionnels.....	71
6.2.5	Autres aspects RH .....	72
<b>7.</b>	<b>Les axes d'amélioration du projet.....</b>	<b>72</b>
7.1	Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet.....	73
7.2	Perspectives / axes d'amélioration .....	73

## Introduction

Depuis la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, un changement de paradigme s'est opéré favorisant l'inclusion dans les parcours. Nous devons raisonner maintenant non plus selon une logique de l'offre mais en fonction de la demande, des attentes et des besoins de la personne en situation de handicap.

L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise a donc décidé, en 2020, d'organiser le pôle enfance et jeunesse sur un fonctionnement en dispositifs d'accompagnement par tranches d'âges via la création des DAME (Dispositifs d'Accompagnement Médico Educatif) de Falaise et de Lisieux. Cette décision a été motivée par la volonté d'apporter une souplesse dans les réponses apportées aux personnes accompagnées.

**Notre ambition est, à terme, de modifier le centre de gravité :**

**Passer d'un accompagnement sur site avec des actions inclusives à un accompagnement dans le milieu ordinaire complété par des accompagnements modulables, adaptés selon les besoins de chacun.**

Ce chantier ne se limite pas au périmètre du DAME, il interpelle tous les acteurs du territoire.

Le DAME favorise donc l'accès au droit commun, c'est-à-dire, à la possibilité de fréquenter l'école, le collège, ou le lycée, et participer à la vie sociale, culturelle et sportive.

Le DAME vient donc en soutien pour que les jeunes en situation de handicap bénéficient pleinement et sereinement de leurs capacités à exercer leurs droits dans la cité.

L'intensité des prestations sera évaluée pour chaque situation et sera évolutive. Ces prestations peuvent aller de la **prévention** (rôle ressource), en lien avec les partenaires du territoire, à **un accompagnement partiel ou même complet sur site.**

Notre association est particulièrement attentive aux plus fragiles, nous serons vigilants à ce que l'inclusion ne soit pas un dogme.

La réponse aux besoins individuels pour un public vulnérable est un savant dosage qui permet l'équilibre entre le besoin de remplir des rôles sociaux et le besoin de protection.

# 1. L'association

## 1.1 Présentation

L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise regroupe toutes les personnes physiques et morales qui appartiennent ou s'intéressent à des familles ayant un ou des enfants, un ou des parents, présentant un handicap mental et éventuellement d'autres handicaps associés. L'association à but non lucratif est affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1963.

L'association intervient sur les secteurs géographiques du Pays d'Auge et du Pays de Falaise. Elle peut également étendre ses actions sur l'ensemble du département du Calvados par la création de services à vocation départementale.

Ses missions sont :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des personnes ayant un handicap mental, avec éventuellement d'autres handicaps associés et de leur famille, en intervenant notamment auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ou locales et des instances judiciaires.
- Animer et développer l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles.
- Concevoir, créer, adapter, développer et gérer les établissements et services nécessaires au meilleur développement des personnes en situation de handicap, dans une dynamique d'insertion sociale incluant des actions dans les domaines scolaires, professionnels, culturels et sportifs.

L'association gère **15 établissements et services**, répartis en quatre secteurs d'activités pour **935 places**. Au 31/12/2021, l'association compte **environ 400 salariés**.



## 1.2 Le projet associatif

Le projet associatif, c'est l'esprit, l'âme et le « *fil rouge* » de l'association. C'est un document qui définit ce que les adhérents, mais aussi tous ceux qui travaillent et contribuent à la vie de l'association, salariés et bénévoles, partagent en termes de valeurs et d'objectifs.

Le projet associatif s'appuie sur 3 valeurs : **l'Engagement, l'Épanouissement et la Créativité.**

Chaque valeur a été déclinée en orientations et en actions pour nos « *parties prenantes* » : les personnes accompagnées, les familles et amis, les salariés et les partenaires. Les 12 objectifs généraux du projet associatif sont :

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES			
	Engagement	1	Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.
	Épanouissement	2	Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être
	Créativité	3	Adapter notre offre et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes.
LES FAMILLES ET LES AMIS			
	Engagement	4	Accueillir et accompagner les familles.
	Épanouissement	5	Renforcer le lien avec les familles et soutenir les aidants.
	Créativité	6	S'assurer de la pérennisation et du développement de l'association.
LES SALARIÉS			
	Engagement	7	Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité.
	Épanouissement	8	Œuvrer pour une qualité de vie au travail.
	Créativité	9	Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.
LES PARTENAIRES			
	Engagement	10	Travailler en réseau partenarial.
	Créativité	11	Coconstruire avec les partenaires des projets communs.
OBJECTIF TRANSVERSAL			
Renforcer l'efficience d'organisation et de gestion			

Le projet associatif détaillé est accessible sur le site internet [www.apaeipapf.fr](http://www.apaeipapf.fr)

## 2. Cadre et contexte

### 2.1 Un cadre réglementaire

L'ensemble des structures gérées par l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise s'inscrivent dans le cadre des lois et décrets qui régissent le fonctionnement des établissements et services médico-sociaux, notamment :

- **Le Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989** - remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié - fixant les conditions techniques d'agrément des établissements ;
- **La loi 2002-2 du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale renforçant pour l'essentiel le droit des « usagers » et des familles ;
- **La loi 2005-102 du 11 février 2005**, relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, reconnaissant le projet de vie et les droits à la compensation du handicap ;
- **Le décret 2007-975 du 15 mai 2007** fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- **La circulaire DGCF/SDAA/2014/58 du 20 février 2014** précisant le protocole de renforcement de la lutte contre la maltraitance et le développement de la bientraitance des personnes handicapées dans les établissements et services médico sociaux relevant de la compétence des ARS ;
- **La circulaire N° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017** relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH ;
- **Le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017** instituant une nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- **L'article L312-7-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles** qui précise que les établissements et services médico-sociaux mentionnés au 2° du I de l'article L.312-1 peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation.

Au sein du pôle enfance et jeunesse, le sujet de la scolarisation des enfants et adolescents est par ailleurs central. Divers textes réglementaires viennent en préciser les modalités de mise en œuvre :

- **Le décret n° 78-441 du 24 mars 1978** relatif à la mise à la disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public ;
- **La circulaire n° 90-091 du 23 avril 1990** sur l'éducation spécialisée et l'intégration scolaire des enfants ou adolescents handicapés. Cette circulaire interministérielle souligne que la révision des annexes XXIV vise essentiellement à favoriser autant que possible l'intégration en milieu scolaire ordinaire des enfants et adolescents handicapés.
- **Le décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005** fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap. C'est le principal décret d'application de la loi du 11 février 2005 pour l'Éducation Nationale ;
- **Le décret n° 2009-378 du 2 avril 2009** relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- **L'arrêté du 2 avril 2009** qui précise les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé ;
- **La loi 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ;
- **L'instruction ministérielle n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016** relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- **La loi 2019-791 du 26 juillet 2019** pour une école de la confiance, et notamment son article 31 qui élargit le fonctionnement en dispositif intégré à l'ensemble des ESMS. Ce texte prévoit la possibilité pour la CDAPH d'orienter en dispositif « Pour l'application de l'article L. 241-6, la commission mentionnée à l'article L. 146-9 du présent code peut désigner, après accord de l'intéressé ou de ses représentants légaux, des dispositifs intégrés en lieu et place des établissements et des services mentionnés au premier alinéa du présent article. Dans ce cas, elle autorise l'équipe mentionnée à l'article L. 112-2-1 du code de l'éducation à modifier le projet personnalisé de scolarisation d'un élève mentionné à l'article L. 112-2 du même code, après accord de l'intéressé ou de ses représentants légaux. »

## 2.2 Un contexte national de transformation de l'offre médico-sociale

La loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise principalement trois objectifs. Il s'agit d'abord de permettre à la personne en situation de handicap de **pouvoir jouir de ses droits au même titre que chaque citoyen**. Il s'agit ensuite de **faire du handicap une réalité pleinement reconnue** par la société de manière à permettre une participation effective des personnes en situation de handicap à la vie sociale et citoyenne. C'est enfin **simplifier et adapter « l'offre institutionnelle » aux besoins et à la volonté des personnes en situation de handicap** afin qu'elles puissent maîtriser leur choix de vie.

10 ans plus tard, le rapport Piveteau (juin 2014) relate que les évolutions sociétales restent timides sur le plan de l'égalité des droits et des chances et que l'offre médico-sociale mérite par conséquent d'être revue. Le rapport propose de **passer d'une logique d'orientation sur des places segmentées et cloisonnées dans les établissements médico-sociaux, à une logique de « réponse accompagnée »** sur une approche par « parcours de vie » qui associe aussi largement que nécessaire les services de droit commun avec les services sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Le rapport insiste fortement sur le fait que « *c'est dans le milieu ordinaire et, à défaut, dans le milieu le moins spécialisé possible que tout projet de vie a, sur le long terme, vocation à s'inscrire.* » (Piveteau, 2014, p. 67). Le **principe de subsidiarité avec les acteurs de droit commun** est posé, la logique de **modularité des accompagnements, au prisme des besoins et des attentes des personnes accompagnées** également.

La circulaire du 2 mai 2017, texte socle de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale 2017-2022, reprend les orientations du rapport Piveteau et rappelle que : « *la transformation de l'offre d'accompagnement vise à sécuriser les parcours, quel que soit le lieu de vie choisi et surtout à garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, en développant son accès effectif aux apprentissages, à la formation et l'emploi, à la santé, au logement, et à toutes activités favorisant sa pleine participation à la vie sociale.* ».

Ainsi, tous les acteurs du secteur médico-social sont invités à s'engager dans une évolution sans précédent de leur offre de service. C'est un mouvement d'ampleur nationale qui s'est amorcé.

L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise est engagée depuis plusieurs années dans ces changements, au profit des personnes accompagnées et de leurs familles. Le projet associatif et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) s'inscrivent en totale résonnance avec ces orientations.

## 2.3 Un pilotage régional à partir du Schéma Régional de Santé

Le Schéma régional de santé (SRS) décrit le « *comment* » du Projet Régional de Santé ». Il fixe les prévisions d'évolution et les objectifs opérationnels pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris le secteur médico-social. Il est établi pour une durée de cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Sur la région Normandie, le Schéma Régional de Santé 2018-2023 pose 5 priorités pour le médico-social :

1. **Organiser le repérage précoce** des fragilités, l'accès au diagnostic, développer les interventions précoces pour les personnes âgées et handicapées
2. **Développer les réponses inclusives** pour les personnes handicapées, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
3. **Renforcer les accompagnements** en institution
4. **Soutenir les aidants**
5. **Améliorer l'accès à la santé**

Le Schéma Régional de Santé insiste par ailleurs très largement sur la nécessité d'organiser l'offre médico-sociale de manière graduée afin de structurer les parcours.

Les ambitions affichées sont de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Faire évoluer l'offre pour répondre à la logique d'un parcours global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale ;
- Faire évoluer l'offre vers une logique de prestations en réponse à des besoins souvent complexes : construire des réponses inclusives, pluridimensionnelles, modulaires et modulables capables de combiner plusieurs prises en charge médico-sociales, sanitaires et éducatives dans le parcours de vie, de l'enfance à l'avancée en âge ;
- Apporter une réponse à toutes les situations, même celles nécessitant un accompagnement renforcé à travers le principe de subsidiarité (privilégier les lieux les moins spécialisés et organiser le soutien par les structures de plus haute technicité au bénéfice de celles qui le sont moins) ;
- Réduire la fragmentation de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale et éviter les ruptures de parcours ;
- Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

La place de la MDPH en tant qu'ensemblier de la construction des réponses individuelles sur le territoire dans le cadre notamment du dispositif d'orientation permanent (article 89 de la loi de santé) est par ailleurs réaffirmée.

## 2.4 Un pôle enfance et jeunesse qui évolue

### 2.4.1 La situation antérieure à septembre 2022

Lors de la création du pôle enfance et jeunesse en 2017, l'offre de service était portée par **deux IME et un SESSAD**, lesquels fonctionnait de manière indépendante :

- **L'IME de Falaise** a été créé en 1967, avec pour compétence de recevoir 83 enfants et adolescents provenant d'un territoire de 25km autour de Falaise (également beaucoup de caennais). La capacité était de 25 accueils en internat et 58 en semi-internat dont 8 jeunes avec autisme et 6 jeunes en situation de polyhandicap. L'établissement était également doté de 9 places en CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé). La population accueillie était pour 1/3 des enfants en SEES (Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée), 1/3 des adolescents en SIPFPRO (Section d'Initiation aux premières formations professionnelles) et 1/3 des jeunes plus démunis en section U.A.S (Unité d'Accueil Spécialisée).
- **L'IME de Lisieux** a été créé en 1961, avec pour compétence de recevoir 79 enfants et adolescents en semi-internat provenant d'un territoire de 25 kms autour de Lisieux dont 9 en situation de polyhandicap. L'établissement était également doté de 6 places en CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé). La population reçue était pour 1/3 des enfants en SEES (Section d'Enseignement et d'Education spécialisée), 1/3 des adolescents en SIPFPRO (Section d'Initiation aux Premières Formations Professionnelles) et 1/3 des jeunes plus démunis en section U.A.S (Unité d'Accueil Spécialisée).
- **Le SESSAD** a été créé en 1993, avec pour compétence d'accompagner 55 enfants et adolescents sur les territoires du Pays d'Auge et du Pays de Falaise dont 5 en situation d'autisme, 6 avec en situation de polyhandicap.

L'une des finalités visées par la création du pôle enfance et jeunesse était de renforcer la coopération entre les deux services. En miroir des considérations du rapport Piveteau et du développement de la démarche « *une réponse accompagnée pour tous* », il apparaissait nécessaire pour l'Apaei Pays d'Auge et de Falaise de se doter d'une organisation plus souple, permettant de favoriser davantage la mise en œuvre de prestations modulables pour répondre aux besoins divers et variés des personnes accompagnées. Les passerelles du SESSAD à l'IME, et inversement, se sont donc simplifiées. L'outil internat, disponible à l'IME de Falaise, a aussi été utilisé pour des jeunes initialement reçus à Lisieux, des séjours ont été mutualisés ainsi que des moyens humains mais aussi techniques...

L'expérimentation de la complémentarité des services a dessiné de nouvelles perspectives pour le soutien à l'inclusion des personnes accompagnées et pour prévenir des ruptures de parcours. S'est alors dessinée l'ambition d'aller encore plus loin dans l'adaptation des réponses apportées.

## 2.4.2 La situation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022

L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise a décidé, en accord avec l'ARS, d'un passage des IME de Falaise, de Lisieux et du SESSAD, sur **un fonctionnement en dispositif intégré, pour la rentrée de septembre 2022.**

### **Les dispositifs intégrés, de quoi parle-t-on ?**

Le fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré est défini par l'article L312-7-1 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF) :

*« Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services [...] destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accompagnent. Dans le cadre du dispositif, ces établissements et ces services proposent, directement ou en partenariat, l'ensemble des modalités d'accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 312-1. »*

Dernier alinéa du I de l'article L. 312-1 :

*« Les établissements et services sociaux et médico-sociaux délivrent des prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge. Ils assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat. »*

Le passage en dispositif permet donc aux organismes gestionnaires de sortir de la logique d'agrément au profit de la mise en œuvre de prestations personnalisées, au rythme des besoins et selon le parcours de vie de chaque personne accompagnée. L'objectif est bien plus large qu'une simple facilitation administrative qui permet de passer d'une modalité d'accompagnement à une autre.

Comme le rappelle l'IGAS, l'IGEN et l'IGAENR au travers du rapport « *Évaluation du fonctionnement en dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et des perspectives d'extensions* » réalisé en 2018, L'enjeu est de « *sortir des fonctionnements cloisonnés, en « silo », pour proposer aux enfants et jeunes concernés non plus des « places » mais des « parcours ».* Ces derniers doivent pouvoir se faire de façon plus souple et décloisonnée, en répondant à l'évolution de leurs besoins d'accompagnement grâce à une adaptation de la notification de la CDAPH en « dispositif ». »

Divers échanges avec l'Agence Régionale de Santé ont eu lieu à partir de 2021 pour clarifier divers aspects opérationnels de cette évolution des autorisations :

- **Les DAME s'inscrivent dans une réponse territorialisée**, pour l'un à partir de Falaise, pour l'autre à partir de Lisieux. Pour autant, la couverture géographique des deux dispositifs doit être complémentaire et garantir une offre de service qui va au-delà des localités indiquées dans la dénomination des DAME. Ainsi, le territoire de Saint-Pierre-en-Auge par exemple est intégré au rayon d'action du DAME de Falaise. De même, le territoire de Mézidon-Canon est intégré au rayon d'action du DAME de Lisieux.
- **Les autorisations** des IME et du SESSAD, lesquels précisent notamment une répartition des accueils selon différentes typologies de public (déficience intellectuelle, polyhandicap, trouble du spectre autistique) **pourront évoluer au fil du temps dans le cadre d'un accord bilatéral**, dans la mesure où la proposition formulée par l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise sera en correspondance avec l'analyse des besoins portée par les autres acteurs du territoire et en particulier la MDPH.
- **L'accompagnement des publics les plus vulnérables** dont ceux en situation de polyhandicap, sur l'UAS (Unité d'Accueil Spécialisée) **s'inscrivent comme sur les autres dispositifs du pôle enfance et jeunesse en mode parcours**. Il veille à renforcer l'inclusion des jeunes sur les dispositifs de droits communs et aux domiciles. L'accompagnement en file active et donc les possibilités d'accueil sous différentes formes (internat, accueil de jour, accueil séquentiel, etc) seront proposées.

Les autorisations IME-SESSAD et CASF sont révisées au bénéfice **d'une autorisation globale unique**. A cette occasion, les **Dispositifs d'Accompagnements Médico Educatifs** de Falaise et de Lisieux sont créés. Ils sont autorisés à recevoir tout public enfant en situation de handicap selon toutes les modalités d'accompagnement.

Cette autorisation vise à faciliter les passages des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement. Il s'agit de permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein des dispositifs et ainsi, une meilleure adaptation de l'accompagnement à leurs besoins.

Cette autorisation permet le fonctionnement en dispositif intégré tel que défini à *l'article L 312-7-1 du Code de l'action sociale et des familles* et tel que précisé par *l'article 31 de la Loi pour une école de la confiance* qui élargit le fonctionnement en dispositif intégré à l'ensemble des ESMS.

La loi ne prévoit pas d'obligation de conventionnement avec les MDPH pour la mise en œuvre de l'orientation en dispositif. Toutefois, le décret définissant les modalités d'application n'était pas paru au moment de la création des DAME de Falaise et de Lisieux.

## L'arrêté d'autorisation

Au 01/01/2023

<b>Nom établissement</b>	DAME de Falaise
<b>N° FINESS</b>	14 000 054 8
<b>Catégorie d'établissement</b>	183 – IME
<b>Mode de financement</b>	57 – ARS Dot. Glob
<b>Date d'autorisation</b>	04/01/2017
<b>Date de fin de l'autorisation</b>	03/01/2032

<b>Code discipline d'équipement</b>	<b>Code clientèle</b>	<b>Mode de fonctionnement</b>	<b>Capacité autorisée</b>
844 – tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques	117 – Déficience intellectuelle 500 – Polyhandicap 437 – Troubles du spectre de l'autisme	48 – tous modes d'accueil et d'accompagnement	113

## 2.5 Les perceptions des jeunes, des parents et des partenaires sur l'accompagnement réalisé et sur l'évolution du pôle enfance et jeunesse

Dans le cadre de l'élaboration des projets de dispositifs des DAME de Falaise et de Lisieux, une démarche de consultation avec un échantillon représentatif de personnes accompagnées, de parents et de partenaires a été réalisée. Il s'agissait au travers d'entretiens de groupes et d'échanges individuels de recueillir leurs avis au sujet de l'offre de service portée par le pôle enfance et jeunesse, sur leur perception du passage des IME et du SESSAD en dispositifs intégrés ainsi que sur leurs attentes.

Cette démarche a été réalisée en janvier et février 2022 en faisant appel à un tiers, le cabinet de conseil ENEIS by KPMG. Au total :

Entretiens réalisés	
<b>Familles</b>	36 familles rencontrées <ul style="list-style-type: none"><li>- 13 sur l'IME de Lisieux</li><li>- 15 sur l'IME de Falaise</li><li>- 8 sur le SESSAD</li></ul>
<b>Jeunes accompagnés</b>	48 jeunes ont participé à des groupes d'échange <ul style="list-style-type: none"><li>- 17 sur l'IME de Lisieux</li><li>- 20 sur l'IME de Falaise</li><li>- 11 sur le SESSAD</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 12 partenaires sollicités</li><li>- 6 partenaires rencontrés de manière individuelle (CAMSP, service jeunesse, CAP Emploi, et trois entretiens avec l'Education Nationale)</li></ul>

### 2.5.1 Le point de vue des jeunes

Les trajectoires des jeunes accompagnés par le pôle enfance et jeunesse s'inscrivent dans des temporalités et des dynamiques très diverses. Les expériences de scolarité, d'accès aux loisirs, de fréquentation de l'espace public ou d'accompagnement médico-social sont par conséquent extrêmement variées. De plus, les attentes relatives à l'accompagnement tout comme leurs projections à propos de leur avenir sont multiples. Par conséquent, il n'existe pas un regard mais bien une **diversité de point de vue de la part des jeunes**.

#### ➤ Regards sur l'accompagnement proposé

De manière large, le point de vue des jeunes est que l'accompagnement médico-social proposé :

- Est une aide utile ;
- Est une aide qui prend en compte leurs avis, leurs besoins, leurs difficultés mais aussi leurs capacités ;
- Est une aide portée par des personnes respectueuses à leur égard
- Est une aide qui est apportée à un rythme adapté.

#### **Extraits de verbatims jeunes**

- « *Les professionnels ils nous aident, c'est bien.* »
- « *À l'IME, ça va plus à mon rythme.* »
- « *On a chacun notre emploi du temps... Les choses elles sont adaptées pour nous.* »
- « *A l'IME, il y a de bonnes choses, on t'aide à avancer* »
- « *Avec mon éducateur, on travaille sur mon projet professionnel, c'est important. Je trouve ça bien d'avoir de l'aide.* »
- « *On peut s'exprimer auprès des professionnels* »
- « *Les temps avec d'autres jeunes m'ont permis de rencontrer d'autres personnes du même âge, avec les mêmes centres d'intérêt* »
- « *Mon éducateur, je le vois toutes les semaines à l'école et à la maison. Il me connaît* »

#### ➤ Regards sur le développement des accompagnements au profit de l'inclusion

L'inclusion « à tout prix » et son opposé le « tout institutionnel » ne font pas partie des attentes exprimées par les jeunes. Le principe du quand c'est possible, adapté et souhaité ressort davantage des avis qu'ils expriment, pour la scolarité ou la formation, pour les loisirs ou les transports, pour les activités éducatives proposées mais aussi au sujet de leur avenir.

Les propos des jeunes accompagnés par les IME illustrent souvent des projections d'aller et retour entre milieu ordinaire et le milieu adapté, avec un accompagnement médico-social qui peut évoluer, ni trop près ni trop loin.

#### ***Extraits de verbatims jeunes***

« Je suis à l'IME pour mon projet professionnel... Le travail c'est compliqué, le bruit, les gens, j'ai du mal. [...] Je vais sur l'atelier conditionnement, ça me plaît. Je vais faire des stages cette année. J'ai demandé. [...] J'aime bien aller à la médiathèque. J'aime bien les livres. »

« L'année dernière, j'ai commencé un CAP en cuisine, mais c'était trop difficile. Maintenant j'ai envie de faire des stages en cuisine à l'ESAT, j'ai envie d'apprendre à faire des recettes. C'est pour ça que je suis à l'IME. »

« J'aime bien venir en bus et pas en taxi à l'IME. On a travaillé ça ici. Avant j'étais pas capable mais maintenant oui »

Concernant les jeunes accompagnés par le SESSAD, le sujet de l'inclusion se pose d'une autre manière. Ils sont intégrés au quotidien sur les dispositifs de droit commun. Les jeunes rencontrés identifient que les professionnels du service sont présents pour les aider à maintenir cette intégration ou les accompagner dans l'élaboration de leur projet d'avenir.

#### ➤ *Regard sur le passage en dispositif*

Début 2022, le sujet du passage en dispositif intégré commençait tout juste à être abordé avec les jeunes. Les inconnues restaient encore nombreuses et les projections forcément importantes :

#### ***Extraits de verbatims jeunes***

« Je vais continuer à aller à l'école »

« Je vais faire plus de temps de classe »

« Il va y avoir plus d'inclusion... on va faire plus d'activités à l'extérieur »

« La menuiserie, les espaces verts, la vie quotidienne, la restauration... les ateliers resteront à l'IME mais on aura plus d'activités à l'extérieur »

« Il y aura des changements au niveau de l'internat »

« Il va y avoir une fusion de l'IME et du SESSAD »

« Les locaux, ça sera plus pareil »

« On aura plus forcément les mêmes éducateurs à la rentrée »

➤ *De nouvelles attentes*

Interrogés par rapport à leurs attentes vis-à-vis de cette nouvelle organisation, les jeunes ont exprimé leur attachement au maintien de plusieurs des caractéristiques de l'organisation antérieure en ce qui concerne par exemple la diversité des activités socio-éducatives proposées ou encore les accompagnements de rééducation. Le suivi réalisé avec leur référent éducatif, tout particulièrement sur le SESSAD, a aussi été largement évoqué. Ils ont aussi exprimé des attentes nouvelles, très diverses bien entendu mais il est possible de citer par exemple :

- Un travail sur l'autonomie de transport et la gestion des budgets plus important
- Des stages plus fréquents et plus tôt dans le parcours
- Des temps de vacances personnalisés selon l'âge et les projets
- Des possibilités d'accueil le week-end
- De l'accueil séquentiel en internat
- Des activités de loisirs le soir ou le samedi, accompagnés au début par des professionnels
- De nouveaux ateliers préprofessionnels (peinture en BTP, services à la ville, soins des animaux...)

Il est par ailleurs intéressant de souligner que plusieurs jeunes ont insisté sur l'importance d'être concertés, d'être acteurs, de pouvoir essayer.

***Extraits de verbatims jeunes***

« *C'est important qu'on soit impliqué dans les décisions qui nous regardent...* »

« *Il n'y a pas que l'avis de nos parents qui compte, ce qu'on fait ici, ça nous regarde.* »

## 2.5.2 Le point de vue des familles

### ➤ Regards sur l'accompagnement proposé

Les parents expriment une satisfaction de l'accompagnement qui est proposé et une correspondance de celui-ci à leurs attentes. Il est notamment mis en avant de leur part : l'adaptabilité des accompagnements aux besoins et au rythme de l'enfant, la diversité des actions menées et leur complémentarité, la disponibilité des professionnels et leur faculté à être en lien avec les partenaires du territoire :

#### **Extraits de verbatims parents**

« *On aime que son emploi du temps s'adapte à ses besoins. On a des échanges au cours de l'année avec les professionnels pour construire le projet et pour l'adapter.... Des professionnels bienveillants à l'égard des jeunes... On sent que la situation du jeune est vraiment importante pour la structure.* »

« *On apprécie le dialogue avec les professionnels. Ils répondent toujours présents.* »

« *Un emploi du temps fixe, structuré qui aide notre fille à se repérer ... La scolarité en UEE, qui me semble bien adaptée à ses besoins ... La possibilité de garder ma fille le mercredi pour lui permettre de se reposer.* »

« *La prise en charge pluridisciplinaire... les déplacements du SESSAD à l'école et au domicile* »

« *On se sent entendu. Notre avis est considéré dans les accompagnements réalisés.* »

### ➤ Une distinction des accompagnements proposés entre SESSAD et IME

Les parents distinguent nettement l'accompagnement proposé entre les IME et les SESSAD. Ils y voient une graduation des réponses et donc des finalités très différentes.

#### **Extraits de verbatims parents**

« *En tant que parent je dirais que si on a fait le choix de l'IME, c'est qu'à un moment donné ça ne fonctionnait pas et que notre enfant il était en souffrance... Pour moi le SESSAD, c'est un premier niveau d'accompagnement. Des fois, ça ne suffit pas et il faut aller sur autre chose.* »

Les parents sont plusieurs à pointer la complémentarité que représentent ces deux modes d'accompagnement et la pertinence qu'offre le passage en dispositif intégré dans la mesure où cela peut permettre une plus grande adaptabilité dans l'accompagnement, une meilleure réactivité dans la mise en œuvre des interventions et une simplification des démarches avec la MDPH.

➤ *Regard sur le développement de l'inclusion*

Les avis des parents à l'égard du développement des accompagnements dans une perspective d'inclusion sont divers. En fonction du vécu de chacun, il s'agit d'un sujet qui génère des positionnements très différents. Fortement souhaité par plusieurs parents, cet axe de l'accompagnement fait à l'inverse peur pour d'autres.

***Extraits de verbatims parents***

*« Je trouve que c'est très bien. C'est la croix et la bannière quand il faut des notifications MDPH. On est obligé d'attendre des mois et d'espérer. L'accompagnement sera de meilleure qualité je pense. »*

*« C'est encore difficile de pouvoir donner notre avis mais, à priori, si cela permet plus de souplesse pour répondre aux besoins des enfants, c'est plutôt bien. »*

*« Nous sommes favorables à cette évolution qui permet de ne pas cloisonner l'accompagnement de l'enfant »*

*« C'est une bonne idée dans notre cas pour ne pas être figé sur une institution »*

Plusieurs parents mettent en avant le manque de moyens sur les dispositifs de droit commun pour répondre de façon adaptée aux besoins des enfants éprouvant des besoins éducatifs particuliers, spécifiquement les établissements scolaires, les lieux de formation mais aussi les lieux de loisirs (centres de loisirs, clubs sportifs, activités culturelles, etc.). Aussi, les parents rencontrés attendent de l'inclusion qu'elle soit accompagnée par les professionnels. Une majorité est ainsi favorable à ce que l'accompagnement médico-social se développe sur l'environnement, pour la scolarité, les activités de loisirs, pour les suivis médicaux et paramédicaux notamment.

Certains parents ont eu des propos qui traduisent une opposition à un retour à l'école de leur enfant, quand bien même cette scolarité serait réalisée de façon accompagnée sur une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE). Ces parents relatent les expériences difficiles vécues par leurs enfants avant d'arriver en établissement spécialisé. Ils évoquent une souffrance scolaire, un rejet de la part des autres élèves, une stigmatisation par les enseignants. Aussi, la perspective d'exposer leur enfant à nouveau sur les dispositifs de droit commun est refusée.

#### ***Extraits de verbatims parents***

« *J'y suis tout à fait favorable si nous faisons attention de ne pas les mettre en difficulté, qu'on soit certains qu'ils soient dans un environnement bienveillant et qu'on fasse attention à la manière dont ils ressentent leur différence* »

« *C'est une très bonne idée, l'intégration favorise la mixité sociale, le regard des autres, cela ouvre plus de perspective* »

« *Nous pensons que c'est bien quand cela est possible si on est très vigilant à ce qu'ils ne se sentent pas en difficulté, du fait de leur différence ou parce que cela va trop vite pour eux ; dans le cas de notre fils, nous avons souhaité le maintien en école maternelle et primaire, à temps partagé avec l'IME pendant 3 ans* »

« *Nous y sommes favorables, pensant que plus on commence tôt à favoriser l'intégration de l'enfant ayant un handicap avec ses pairs, plus il aura des chances de s'intégrer.* »

#### ➤ *De nouvelles attentes*

Questionnés au sujet de la nouvelle organisation du pôle enfance et jeunesse, les parents ont formulé des attentes quant à des axes d'accompagnements jusqu'à présent peu développés. Ainsi, le souhait du développement d'une offre de répit sur les fins de semaine ou au cours des vacances par exemple a été à plusieurs reprises émis par différents parents.

La mise en place de groupes de paroles pour les parents mais aussi pour les fratries a aussi été abordée. A ce sujet, les parents proposent que certains temps soient animés par des professionnels du pôle enfance et jeunesse mais que d'autres temps soient davantage laissés à leur initiative.

La mise en place d'un accueil aux horaires périscolaire pour les parents qui ont une activité professionnelle a aussi été suggérée. Enfin, une communication pro-active de la part de l'institution sur la mise en œuvre des différents projets est attendue.

### 2.5.3 Le point de vue des partenaires

#### ➤ Regards sur l'accompagnement proposé

Les accompagnements qui sont proposés sont bien identifiés par les partenaires, qui soulignent une réelle qualité au service des jeunes. Les journées portes-ouvertes qui ont pu être organisées ont permis à de nombreux professionnels de découvrir concrètement la vie de l'établissement. Ces temps privilégiés permettent de formaliser de nouveaux partenariats et faire émerger de nouvelles idées.

#### **Extraits de verbatims partenaires**

« *Le partenariat de base avec l'IME est très bon. Je ne vois pas comment une structure peut être plus avenante : dès qu'on les sollicite, ils répondent présents !* »

« *On sent que les portes sont toujours ouvertes et que l'IME demande à collaborer, c'est un acteur moteur du territoire* ».

« *L'IME propose un cadre attractif pour réaliser toute sorte d'activités avec les enfants, c'est très agréable de travailler en collaboration avec eux.* »

#### ➤ Regards sur le développement des accompagnements au profit de l'inclusion

Pour autant, la multiplication des actions en milieu ordinaire ne doit pas se faire sans accompagnement des professionnels qualifiés du DAME. Les partenaires du territoire sont en demande de formation et de retours d'expérience, effectués par leurs pairs de Lisieux et Falaise pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap et favoriser leur intégration.

#### **Extraits de verbatims partenaires**

« *La démarche initiale était très précautionneuse au début mais les faits inclusifs commencent à arriver. Ils sont là.* »

« *Nous avons envie de collaborer davantage avec l'Apaei afin d'optimiser les moyens et surtout, surtout, répondre aux besoins des jeunes qui ont besoin de voir d'autres choses, de s'ouvrir au monde extérieur* »

« *Les professionnels de l'Apaei sont qualifiés et nous apportent une expertise quotidienne pour proposer des accompagnements plus adaptés aux personnes. Les profils des personnes suivies peuvent changer mais nous savons vers qui nous tourner pour répondre aux nouvelles questions qui émergent.* »

#### ➤ Regard sur le passage en dispositif

Le passage en dispositif est vu d'un bon œil par les partenaires des établissements, qui y voient l'opportunité de décloisonner davantage les accompagnements proposés.

Tous se questionnent vis-à-vis du nouveau fonctionnement et sont en demande de communication, pour encourager encore davantage les partenariats de demain.

A ce titre, la nomination d'interlocuteurs de référence et de réunions régulières sont des points qui sont régulièrement revenus dans les échanges.

#### ***Extraits de verbatims partenaires***

*« La démarche a été vite affirmée et assumée par l'Apaei, avec ses difficultés et ses ambitions. C'est un très beau projet que l'on ne peut que soutenir. »*

*« Le projet est très prometteur et compte recentrer les personnes au cœur de leur projet de vie. Nous sommes très curieux de voir comment cela va se matérialiser. »*

#### ➤ *De nouvelles attentes*

Les nouveaux accompagnements et le changement de l'organigramme doivent permettre de multiplier les relations partenariales sur le territoire.

A ce titre, les chefs de service consolident le partenariat et les coordonnateurs du dispositif sont perçus comme des partenaires privilégiés pour échanger sur l'accompagnement des jeunes et nouer de nouvelles collaborations.

#### ***Extraits de verbatims partenaires***

*« Nous espérons que le nouveau coordinateur de parcours sera bien identifié sur le territoire pour permettre un travail cohérent et accéléré avec l'ensemble du personnel de l'Apaei ».*

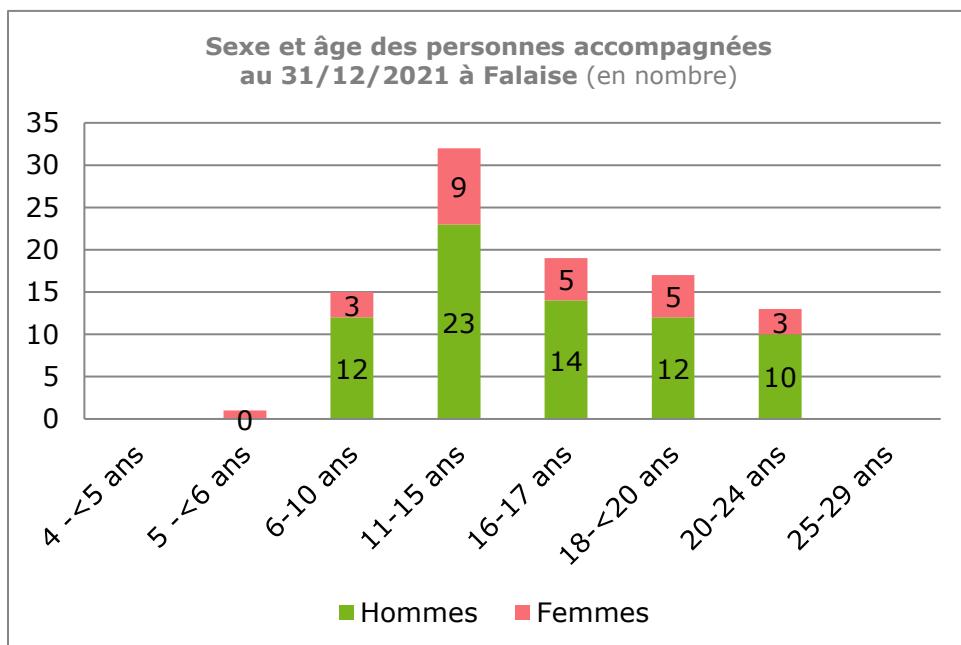
### 3. Présentation de la population accompagnée

#### 3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées à Falaise

Le DAME accueille des enfants et jeunes de 3 à 20 ans bénéficiant d'une orientation par la CDAPH. Des jeunes adultes relevant de l'amendement CRETON composent également l'effectif.

##### 3.1.1 L'âge et le genre des personnes

###### ➤ Age des personnes accompagnées sur site



Bien que l'autorisation de fonctionnement mentionne la possibilité d'accueillir des enfants de 0 à 20 ans, le DAME en reçoit rarement avant six ans. Les très jeunes enfants accueillis sont généralement adressés par les CAMSP, et scolarisés en maternelle.

De plus, le manque de place en structure adulte, en particulier pour les jeunes majeurs ayant une orientation avec hébergement en Foyer Occupationnel, MAS<sup>1</sup> ou FAM, entraîne une adaptation du fonctionnement des établissements en particulier celui de Lisieux, pour garantir un maintien de ces jeunes dans les effectifs au titre de l'amendement CRETON.

<sup>1</sup> MAS : Maison d'accueil spécialisée

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

### 3.1.2 La situation principale de handicap

➤ *Observation au 31/12/2021*

Déficiences observées	Principale	Associée
Déficiences intellectuelles	63	52
Autisme et autres TED	25	2
Troubles du psychisme	24	16
Troubles du langage		7
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques*		
Cérébro-lésions		
Polyhandicap	5	
Troubles de la Conduite et du Comportement	4	8
Diagnostic en cours		
Autres types de déficiences	9	
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>85</b>

La majorité des jeunes accompagnés par le DAME ont une déficience intellectuelle, un polyhandicap ou un trouble du spectre autistique en déficience principale. Une part importante de jeunes présente également des troubles d'ordre psychique.

Ces particularités obligent les professionnels à agir avec souplesse et adaptabilité, pour répondre à toutes les situations. Les compétences déployées sont transversales, et menées en collaboration avec des partenaires tels que les CMP, les services de pédopsychiatrie ou de psychiatrie.

Le public en situation de polyhandicap ou de pluri-handicap ou avec troubles du spectre autistique sur site nécessite un accompagnement individuel dans de nombreux actes de la vie quotidienne, pour s'adapter autant que faire se peut aux attentes et besoins de chacun.

A ce titre, les taux d'encadrement font l'objet d'une attention particulière pour assurer un accompagnement optimal et sécurisé.

En milieu ordinaire les places dédiées à l'accompagnement renforcé pour des jeunes avec des troubles du spectre autistique bénéficient de moyens humains importants.

### 3.1.3 Le parcours des personnes accompagnées

Il est difficile de décrire un parcours type puisque chaque situation est traitée dans sa singularité.

Toutefois nous notons des tendances :

- Les enfants lourdement handicapés (polyhandicap, troubles du psychisme ou autisme sévère) nous sont adressés dès la fin de maternelle)
- Les enfants présentant une déficience intellectuelle légère mais de forts troubles du comportement associés ou non à des troubles psychiques sont adressés souvent « en urgence » lorsque la scolarité en milieu ordinaire est devenue impossible (via des GOS notamment)
- Une forte proportion de jeunes nous sont adressés après 11 ans c'est à dire à la fin du primaire et aussi à la fin des accompagnements par les hôpitaux de jours.
- Enfin nous notons des demandes pour des jeunes après 16 ans (fin de la scolarité obligatoire)
- D'une manière générale l'accompagnement en établissement est souvent perçu comme une fin, lorsque quelque chose n'est plus possible, nous sommes rarement sollicités en amont.

#### **Quelques exemples de parcours :**

##### **Extrait de verbatim d'un jeune accompagné en milieu ordinaire à Falaise**

Noé (prénom modifié) : *Depuis que je suis au SESSAD j'ai une éducatrice référente. Ma vie n'a pas beaucoup changé. Je vis toujours dans ma maison avec mon frère, je vais dans ma classe ULIS de mon village. Ce qui a changé c'est que mon éducatrice vient à mon école, elle parle avec ma maîtresse et mon AESH. Je fais des activités dans une salle avec elle. En ce moment je fais des exercices pour ma mémoire et je vais aussi au SESSAD pour faire un « atelier du goût » parce que je n'aime pas beaucoup d'aliments. Mon éducatrice vient rencontrer ma maman à la maison toutes les semaines et on parle sur ce que je vais devoir faire tout seul à la maison. Parfois c'est bien parce que ça m'aide, parfois ça me saoule... je préfère jouer avec mes copains. J'ai compris qu'en septembre 2022 j'aurai un coordonnateur qui s'occupera de mon projet, comme ma référente en fait, j'ai même la chance que ce coordonnateur sera aussi l'éducateur qui m'aidera. Il y aura une autre personne qui rencontrera mes parents, il s'appelle le chargé des relations familles.*

## **Présentation d'une situation d'un jeune de l'UAS de Falaise**

Pierre (prénom modifié) : *Pierre a 16 ans et est à l'UAS à temps partiel depuis*

### **Situation d'un jeune garçon de 15 ans (dispositif 11-16 ans)**

Charly (prénom modifié) : *Charly a 15 ans, il bénéficie depuis 2018 d'un accompagnement avec internat après une hospitalisation longue en hôpital de jour. Il est également suivi par la Direction de l'enfance et de la Famille et vie dans une famille d'accueil lors des fermetures de l'établissement.*

*Charly présente des troubles de la personnalité et du comportement liés à des troubles psychiques. Il se dit motivé pour accéder aux apprentissages techniques mais supporte très mal les contraintes et les frustrations. Il n'arrive pas gérer ses émotions et cela se traduit par de la violence physique et verbale sur le dispositif mais aussi chez l'assistante familiale. Suivi par un médecin psychiatre, celui-ci lui a proposé dernièrement l'option « hospitalisation choisie et programmée par le jeune ». Charly pouvait grâce à cette option, demander à l'équipe de professionnels de l'établissement, d'être hospitalisé quand il le souhaiterait et quand il en ressentait le besoin. Après réflexion de quelques semaines, Charly a décidé d'être hospitalisé pour « se reposer, se poser et réfléchir ». Ainsi il espère se donner toutes les chances d'aller mieux et réussir son projet de passage sur le dispositif 16-20 ans pour accéder aux apprentissages manuels et techniques et faire un jour des stages professionnels.*

**Extrait de verbatim d'une jeune fille de 20 ans de Falaise :**

Mélanie (prénom modifié) : « *L'IME se termine. Mes parents aimeraient que j'aille en ESAT. Ils seraient rassurés. Moi je voudrai travailler en milieu ordinaire comme par exemple à la cuisine d'IKEA car j'ai fait des stages là-bas et ça me plaît. J'ai dû aller coucher chez ma grand-mère pendant mon stage et j'ai appris avec l'IME à prendre le Bus et le tram sur Caen pour être autonome. En fait on va sûrement demander à la MDPH une orientation à l'ADAPT pour qu'ils m'aident à finaliser mon projet professionnel. J'ai appris aussi à me débrouiller seule en étant accueillie au FJT de Falaise... avant j'avais fait des stages au pavillon et ça m'a rassurée ainsi que mes parents* ».

**Extrait de verbatim d'une jeune fille de 18 ans de Falaise :**

Clara (prénom modifié) : « *Moi je suis en contrat aidé dans une école depuis plus d'un an car j'ai fait un stage là-bas qui m'a plu et ils m'ont proposé un contrat, j'habite toujours dans ma famille d'accueil. C'est grâce à l'IME et à la Mission Locale. Je viens à l'IME un jour par semaine pendant mon jour de repos comme ça je vois la psychologue et ça me permet de voir les copains et faire un point avec le chargé d'insertion. Je suis en train de passer le code car pour l'instant je me déplace en bus* ».

### **3.1.4 L'évolution des profils au cours des dernières années**

Nous notons trois tendances dans l'évolution des profils qui se confirment pour les accompagnements sur site mais aussi en milieu ordinaire.

#### **Les Troubles psy**

Il s'agit d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes dont les troubles psychiques massifs ne permettent que très partiellement de mettre en valeur leurs compétences.

Les carences graves subies par certains de ces jeunes les enferment dans un mode relationnel fait de violence, de retrait affectif ou un déni de la réalité. Un travail de sécurisation doit s'engager au sein du DAME et avec des partenaires des soins psychiques pour que le jeune se sente suffisamment en sécurité pour déployer ses compétences.

#### **Familles fragilisées**

Il s'agit de familles composées de sujets adultes très fragiles : Fragilités narcissiques, fragilités des enveloppes psychiques, fragilités des limites de soi. Certains parents ont eu un parcours médico-social. Ces parents ont des besoins importants en guidance parentale, soutien à la parentalité.

Certaines familles sont aussi impactées par des difficultés :

- De logement,
- De non-accès à l'emploi,
- D'isolement,
- De santé,
- Des besoins de protection,
- De communication pour les familles allophones.

Bien que nous soyons centrés sur le projet du jeune notifié nous sommes amenés à solliciter nos partenaires du territoire pour conjointement travailler à solutionner ces grandes problématiques.

#### **Être comme les autres**

##### *➤ Une revendication d'égalité de droits*

Depuis plusieurs années nos pratiques professionnelles visent à favoriser, chez les jeunes, la formulation plus affirmée de leurs demandes ; de la construction de leur projet d'orientation et de leur projet de vie. En effet, l'accès aux droits est une dimension fondamentale dans notre accompagnement afin de les mettre en situation d'acteur.

Via la connaissance de leurs droits, les jeunes accèdent à de nouvelles aspirations, sont en mesure de faire de nouvelles demandes et de les argumenter auprès de

l'équipe pluridisciplinaire, de leur famille, des partenaires. Ils revendentiquent l'égalité des droits, l'égalité des chances. En ce sens, nous avons constaté que la majorité des jeunes peuvent quotidiennement verbaliser des demandes, faire des choix et cherchent à faire valoir leurs droits, leur citoyenneté. Cela s'illustre, par des demandes d'accéder à davantage d'autonomie dans l'action mais également dans la prise de décision vis-à-vis des adultes référents.

➤ *L'emploi ...*

Pour certains le projet de vie ordinaire avec l'accession au logement, l'accès aux loisirs, au travail est un objectif très clair et cela s'accompagne plutôt dans la réussite.

D'autres ont de nouvelles aspirations. Le travail n'est pas toujours la valeur prioritaire.

Ils peuvent décrire un parcours scolaire chaotique, parfois douloureux et aspirent enfin à la tranquillité. Ils peuvent désirer du travail en milieu protégé ou pas, mais parfois à temps choisi. Ils ne veulent plus trop de contraintes, d'éducateurs, plus avoir à penser projet de vie. Ils sollicitent l'AAH.

D'autres encore ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation. Ils ont des trajectoires très marquées par le manque d'estime de soi. Formuler un projet de vie lorsque l'on n'a pas de ressources, est une étape très difficile. On leur demande ce qu'ils veulent faire et ils ne savent pas.

➤ *Les réseaux sociaux ...*

Comme tout un chacun les jeunes du DAME utilisent, selon leurs compétences, les réseaux sociaux comme :

- Moyen de communication,
- Modèle d'interaction sociale,
- Un espace pour échanger, jouer, visionner.

Malgré de nombreux avantages, cette explosion d'échanges notamment au travers de Facebook, Instagram, Twitter, Tiktok n'a pas manqué de drainer son lot de déviances et risques comme...

- La libéralisation excessive de la parole violente ou injurieuse,
- Le cyberharcèlement,
- La pédopornographie,
- La cybercriminalité.

Ces jeunes internautes parfois stigmatisés peuvent être la cible de propos moqueurs, injurieux ou violents. Ils restent aussi très vulnérables et sont des proies faciles quant aux coûts financiers de certains abonnements, applications, jeux en ligne...

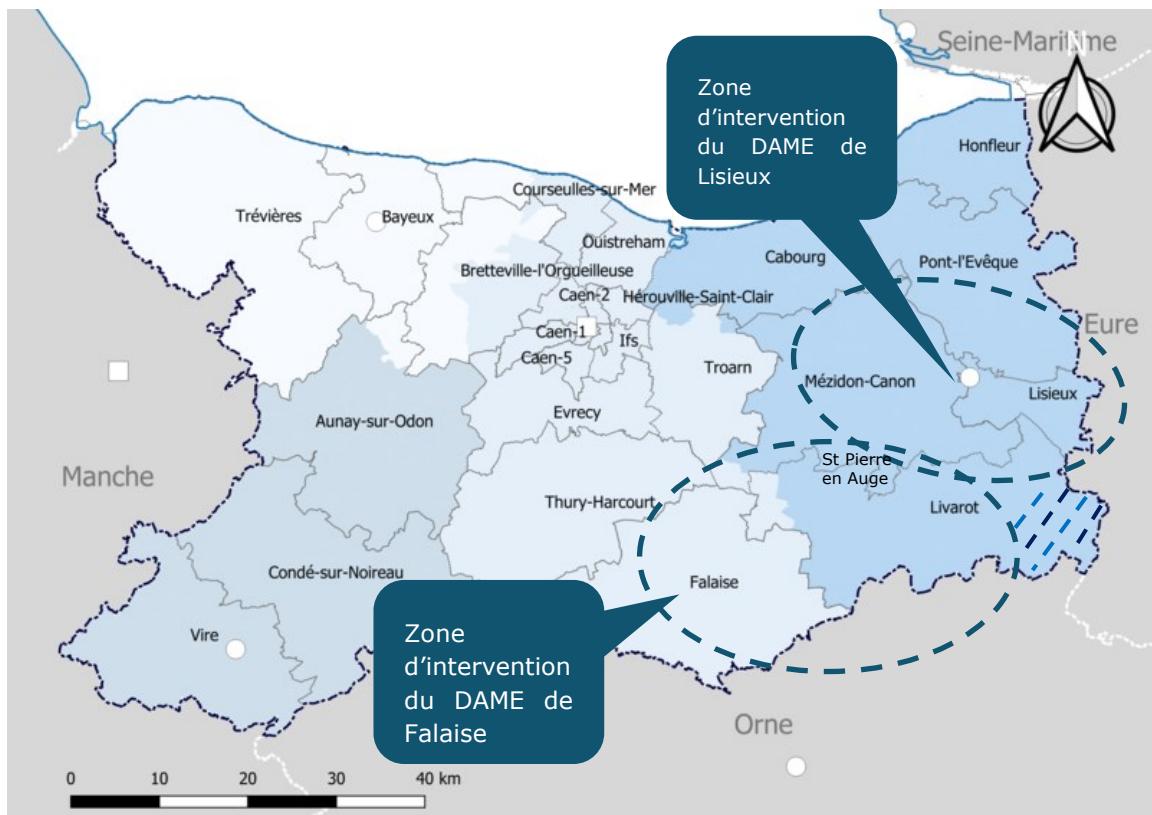
## 4. L'organisation du pôle enfance et jeunesse

---

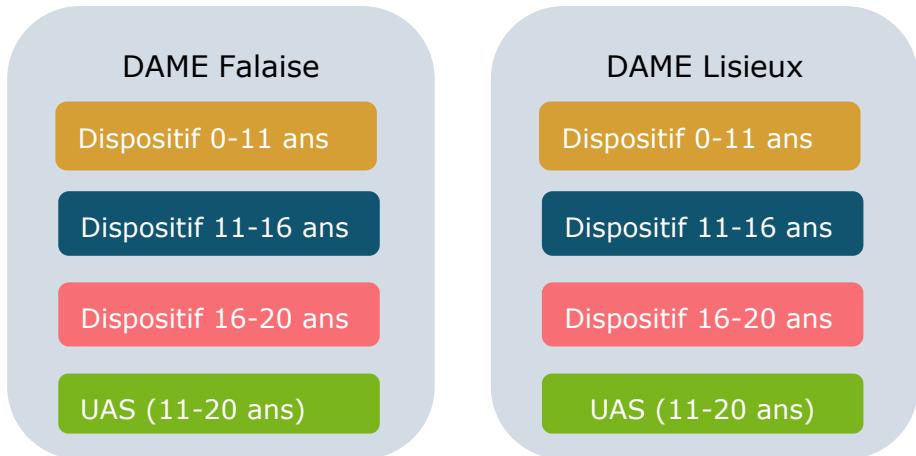
## 4.1 Un fonctionnement en dispositifs intégrés

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'offre de service portée par le pôle enfance et jeunesse est structuré à partir de 2 dispositifs intégrés, lesquels sont appelés **Dispositifs d'Accompagnements Médico Educatif** (DAME). Le premier dispositif est implanté sur le territoire de Falaise. Le second sur le territoire de Lisieux. Ils garantissent ensemble la présence d'une offre de service diversifiée sur le sud-est du Calvados.

L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise est l'unique opérateur qui propose un accompagnement aux enfants et adolescents avec déficiences intellectuelles de tous profils sur ce territoire.



Les deux DAME proposent des modalités d'accompagnements similaires :



La répartition des effectifs est privilégiée par classe d'âge en miroir de ce qui s'opère dans les établissements scolaires (maternelle/primaire, collège, lycée) mais aussi sur les lieux d'accueil et de loisirs par exemple.

Cette répartition vise à favoriser les liens avec les dispositifs de droit commun et donc à renforcer la porosité entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire.

Les Unités d'Accueil Spécialisées demeurent car la réponse aux besoins des jeunes accueillis implique de veiller davantage à la stabilité des lieux d'accueils et des professionnels.

L'organisation matérielle (salle de changes, salle aménagée pour le bien être...) ainsi que la grande fatigabilité, la vulnérabilité des jeunes en situation de handicap plus prononcé, le besoin de repères stables nécessitent une attention particulière et un encadrement renforcé.

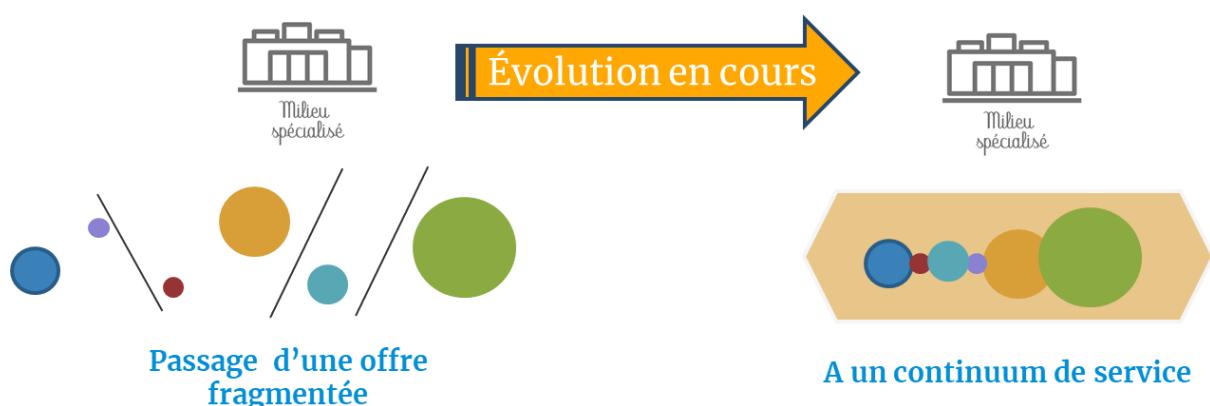
Des ateliers d'habileté sociale, l'utilisation des structures municipales et la participation à des événements locaux sont conduits au cas par cas.

Pour la rentrée de septembre 2022, les effectifs sont répartis de la façon suivante :

	<b>Secteur de Falaise</b> file active de 113 accompagnements	<b>Secteur de Lisieux</b> file active de 106 accompagnements
Dispositif 0-11 ans	<b>25</b> dont : - 5 milieu ouvert - 5 temps partagé - 15 sur site	<b>33</b> dont : - 10 milieu ouvert - 6 temps partagé - 17 sur site
Dispositif 11-16 ans	<b>40</b> dont : - 18 milieu ouvert - 10 temps partagé - 12 sur site	<b>27</b> dont : - 6 milieu ouvert - 6 temps partagé - 16 sur site
Dispositif 16-20 ans	<b>34</b> dont : - 5 milieu ouvert - 4 temps partagé - 25 sur site	<b>39</b> dont : - 3 temps partagé - 36 sur site
Dispositif UAS	<b>25</b> dont : - 5 temps partagé - 20 sur site	<b>21</b> dont : - 5 temps partagé - 16 sur site

## 4.2 Pourquoi ?

Le parcours d'un enfant et d'un adolescent, qui plus est en situation de handicap, n'est pas linéaire et figé. Ses besoins évoluent rapidement et il est essentiel de pouvoir offrir des accompagnements diversifiés, modulables et évolutifs, en concertation avec les acteurs de l'environnement. La dynamique de fonctionnement du DAME est d'apporter une réponse « sur mesure », ce qui implique une souplesse organisationnelle, mais aussi une diversité large de modalités d'accompagnements, de manière à offrir en finalité, un continuum de service.



Au sein du DAME, la répartition des jeunes ne répond plus à une logique d'établissements et de services. L'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement peuvent être proposées **selon l'évolution des besoins** et au gré des **opportunités offertes par l'environnement**. Les prestations délivrées peuvent être réalisées à titre permanent ou temporaire, selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement.

L'accompagnement vise par principe à se réaliser à partir des dispositifs de droit commun. L'intervention des professionnels s'organise de manière graduelle auprès du jeune et/ou des acteurs de l'environnement. Lorsque les besoins du jeune ou l'absence d'opportunité de l'environnement justifient un accueil de jour en établissement, celui-ci s'organise.



**La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados formule une notification en dispositif intégré pour chaque bénéficiaire. Cela permet la mise en œuvre de modalités multiples et permet un accompagnement à la carte qui ne demande plus une nouvelle évaluation des besoins par la MDPH lorsque ceux-ci évoluent.**

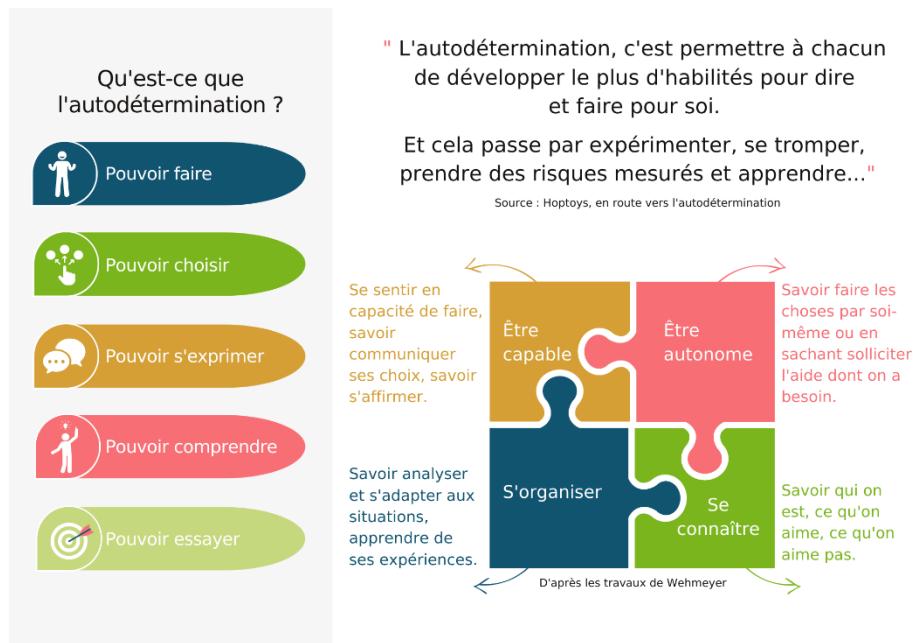
Se faisant, les bénéficiaires accompagnés jusqu'ici exclusivement en milieu ordinaire peuvent se voir proposer un accueil de jour sur les structures de l'Aapei ou encore bénéficier d'un accueil avec hébergement si nécessaire.

A l'inverse, des bénéficiaires jusqu'ici accompagnés exclusivement en établissement peuvent voir les modalités d'accompagnement évoluer au profit d'un accompagnement de type ambulatoire.

### 4.3 Les principes d'intervention à l'échelle du pôle

Sur chaque Dame, l'intervention des professionnels vise :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel du jeune ;
- Les soins de rééducation ;
- La surveillance médicale de la santé physique et mentale, ainsi que de l'évolution du handicap ;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum ;
- Des actions éducatives et thérapeutiques menant à développer la personnalité, l'autonomie, la communication, la socialisation et l'inclusion ;
- Le développement de l'autodétermination, c'est-à-dire le développement des habiletés qui permettent de dire et de faire pour soi dans chaque situation du quotidien, en limitant les interférences externes exagérées, en autorisant le droit à l'expérimentation, à l'erreur et à la prise de risque maîtrisée.



Les équipes remplissent collectivement une mission **éducative, pédagogique et thérapeutique**. Cette complémentarité vise à assurer, pour chaque enfant reçu, une cohérence d'actions interdépendantes et complémentaires les unes des autres, au service d'une conception à la fois globale et unique de la personne accompagnée.

Dans des domaines aussi divers que la communication, la recherche du bien être psychique, les apprentissages scolaires et professionnels, l'autonomie et la socialisation, les intervenants éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques partagent les mêmes objectifs, visent les mêmes résultats, quel que soit leur domaine de compétence.

#### La dimension éducative

L'ouverture vers les dispositifs de droit commun, à proximité des lieux de vie des jeunes, reste une de nos priorités.

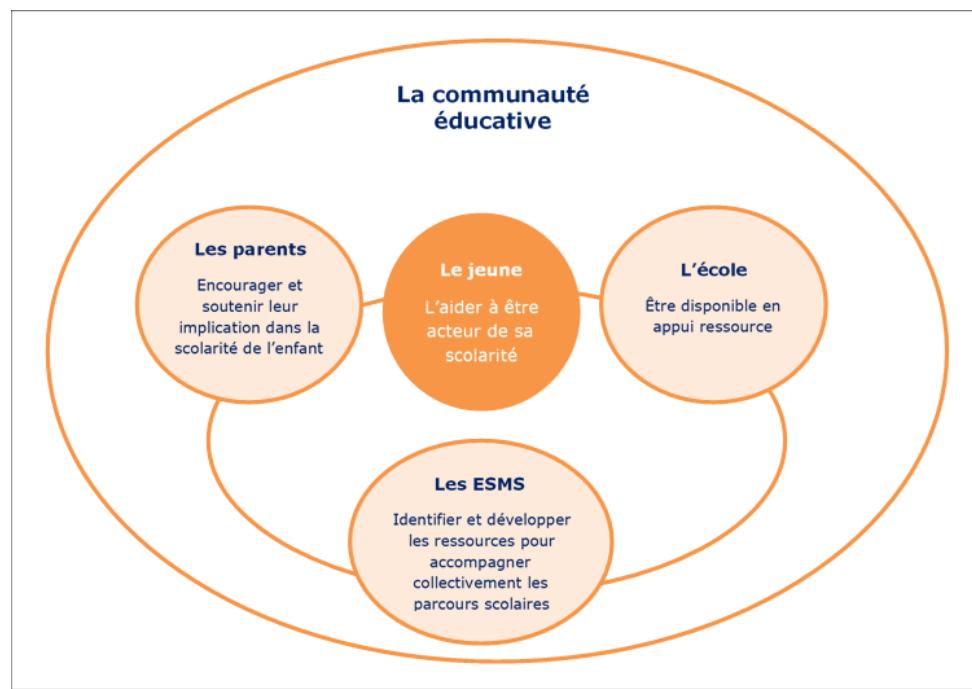
La fonction éducative constitue un point central de l'accueil du jeune. En s'appuyant sur la relation, sur l'accompagnement de la vie quotidienne, sur la dimension collective de l'accueil des jeunes, sur les activités d'éveil et d'ouverture culturelle, les éducateurs développent les compétences, en matière d'autonomie, de socialisation, d'intégration des jeunes qui leurs sont confiés.

Ils agissent directement sur l'épanouissement de la personnalité et du bien-être des jeunes, et les accompagnent dans un processus d'accès à la citoyenneté, d'auto-protection contre les risques, d'inscription dans une histoire personnelle, et de projection dans un avenir à leur portée.

Ils veillent à proposer aux jeunes des expériences nouvelles dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de la citoyenneté et de la promotion de la santé, dans une visée d'autonomisation et valorisation de rôles sociaux. Le développement de la participation sociale est recherché en chaque occasion. Les mises en situation d'intégration sont priorisées avec à chaque fois que nécessaire, un accompagnement adapté.

### **La dimension pédagogique**

L'ambition portée par le pôle enfance et jeunesse est de développer le plus largement possible les parcours de scolarisation à partir des dispositifs de droit commun. L'inclusion scolaire est en effet un droit fondamental pour tous les enfants et



HAS, 2021. Recommandation de bonne pratique : accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire

adolescents et il s'agit, à chaque fois que cela est adapté au projet du jeune, de favoriser le maintien ou le retour vers le droit commun.

Cette priorité implique :

- Une capacité de l'organisation à proposer divers modes de scolarisation
  - o Au sein des classes ordinaires
  - o En faisant appel aux dispositifs collectifs pilotés par l'Education Nationale (Classes primaires, ULIS école, collège, SEGPA, ULIS Collège ou lycée, Lycée ULIS, Lycée professionnels EREA, CFA.)
  - o Au sein d'UEE : Unités d'Enseignements Externalisées, lesquelles sont amenées à se développer.
  - o Au sein d'UE : Des classes de l'Unité d'Enseignement du DAME
- Une capacité de l'organisation à inscrire la scolarisation dans une dynamique de parcours
  - o Le parcours n'est pas figé
  - o Les besoins et les aspirations des jeunes évoluent
  - o Les opportunités de l'environnement se modifient
- Une capacité de l'organisation à faire partie intégrante de la communauté éducative et à intervenir de manière différenciée auprès de ces acteurs
  - o Les jeunes
  - o Les acteurs des établissements scolaires
  - o Les parents

La dimension pédagogique se décline en trois domaines que sont

- Les apprentissages scolaires
- L'éducation physique et sportive
- L'éducation technique spécialisée

### ✓ ***Les apprentissages scolaires***

Le projet pédagogique<sup>2</sup> est basé sur la notion de projet d'accompagnement individualisé. Les temps de scolarisation, comme les contenus pédagogiques sont adaptés à chaque enfant. Le lien entre les accompagnements éducatifs ou préprofessionnels et les apprentissages pédagogiques permettent de favoriser une continuité, une cohérence, et de donner du sens aux apprentissages. Il se traduit essentiellement par une co-intervention des éducateurs et des enseignants, qui travaillent à partir de thèmes, de supports communs, et sont en lien pour l'apprentissage d'une ou de plusieurs techniques professionnelles, pour le développement du comportement social et relationnel.

Les enseignements adaptés à chaque jeune sont dispensés selon des référentiels de l'Éducation Nationale pour la scolarité. Les enseignants dispensent également les

---

<sup>2</sup> [Le projet pédagogique détaille les modalités d'accompagnement des élèves dans l'Unité d'Enseignement en annexe](#)

formations de sécurité routière obligatoires (A.S.S.R.), et des contenus en lien avec les risques de sécurité du quotidien (ex : sécurité dans les déplacements piétons, au domicile...).

Ils s'inscrivent en droite ligne du principe législatif de l'obligation scolaire des enfants de 3 à 16 ans. Le dispositif intégré de Falaise dispose pour ce faire d'enseignants, en contrat simple avec l'Education Nationale. Le projet pédagogique élaboré en lien avec les enseignants détachés dans notre institution a fait l'objet d'une convention cadre avec l'Education Nationale.

### Les modalités de scolarisations déployées sur le DAME de Falaise

#### Ecole maternelles et primaires

Une Unité d'enseignement externalisée à créer



#### Collèges

Une Unité d'enseignement externalisée à créer



#### Unité d'enseignement

1 classe, implanté Rue Brette, - 1 enseignante



#### Lycées, EREA, MFR, CFA



✓ ***L'éducation physique et sportive***

L'éducation physique et sportive contribue au développement des personnes accompagnées. Elle va au-delà du cadre des apprentissages nécessaires ou des contenus d'animation qu'elle est amenée à proposer. L'éducation physique répond aux besoins et aux intérêts du jeune en lien avec le projet individuel :

- Besoin d'être stimulé dans toutes ses capacités,
- Besoin d'une image favorable de lui-même et de pouvoir s'identifier à des images gratifiantes qui donnent confiance en ses capacités d'agir
- Besoin de s'adapter à son environnement physique
- Besoin d'établir des liens sociaux, des relations inter personnelles
- Besoin de s'inscrire dans des dimensions collectives et individuelles au travers des règles de différents sports
- Besoin de confiance en soi, de bien-être, de plaisir
- Besoin d'apprentissage du respect des règles et de l'esprit d'équipe

Le projet sportif se donne pour objectif de permettre à tous les enfants, et jeunes de pratiquer une activité sportive.

✓ ***L'enseignement technique et professionnel***

Basé sur une double fonction éducative et pédagogique, l'enseignement technique prend en compte, à parts égales, l'apprentissage d'une ou de plusieurs techniques professionnelles, le comportement social et relationnel, et l'assimilation des règles de sécurité au travail. Il s'agit de développer des compétences propices à l'intégration du milieu professionnel. Le développement de l'autonomie dans les déplacements, l'initiative, le respect des consignes, de l'environnement, du règlement et des personnes, sont tout aussi importants et facteurs d'intégration professionnelle que l'habileté gestuelle et la rapidité d'exécution.

**La dimension thérapeutique**

Le projet thérapeutique, ou projet de soins, s'inscrit dans le projet global d'établissement et plus particulièrement dans la mise en place du projet individualisé. Il est coordonné par l'infirmier et validé par le médecin et le directeur du pôle enfance et jeunesse. L'équipe thérapeutique est garante d'une vision globale de l'enfant et s'assure de la cohérence du projet d'accompagnement qui est définie individuellement pour chaque enfant et dans lequel est mentionné un projet de soin. L'équipe thérapeutique intervient à plusieurs niveaux : dans l'accompagnement individuel, sur le plan de la réflexion institutionnelle et dans le lien avec les partenaires extérieurs. Les soins tiennent compte de la globalité de la personne et s'entendent d'un point de vue physique et psychique. Ainsi, l'équipe est constituée : d'un médecin généraliste, d'un infirmier, d'aides-soignants, de psychologues, de psychomotriciens, d'un ergothérapeute. Des conventions permettent également un accompagnement avec des orthophonistes, kinésithérapeutes, médecins psychiatres, psychothérapeutes...

## 5. L'offre de service du DAME de Falaise

### 5.1 Les prestations délivrées

Dans le cadre de l'écriture du projet de dispositif, les nomenclatures de besoins et de prestations SERAFIN-PH ont été mobilisées par les professionnels pour réfléchir collectivement les prestations portées par les dispositifs 0-11 ans, 11-16 ans, 16-20 ans sur le DAME de Falaise.

#### ***Les nomenclatures SERAFIN-PH, de quoi parle-t-on ?***

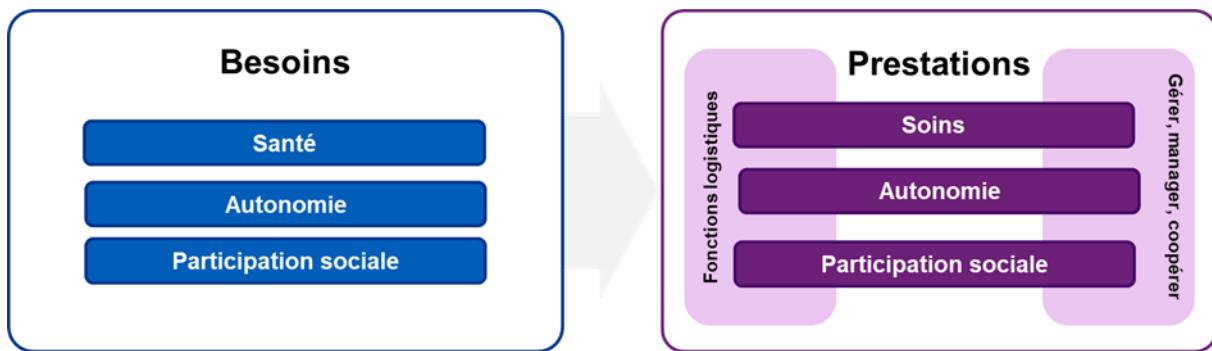
Les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN permettent de décrire, sur la base du langage commun, les **besoins identifiés des personnes et les prestations réalisées** en réponse. Elles s'inscrivent directement dans la continuité de la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF), élaborée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2001. Désormais, ce sont les besoins qui déterminent les accompagnements et non la disponibilité de l'offre.

Les usages locaux de ces nomenclatures montrent leur pertinence pour nouer autour des projets personnalisés d'accompagnement un dialogue entre tous les acteurs concernés, de la personne accompagnée et de sa famille, aux structures médico-sociales, aux acteurs de droit commun et aux institutions de régulation (ARS, services déconcentrés et collectivités locales).

Ces nomenclatures ont été construites suivant quatre principes :

- Leur logique suppose de déduire des besoins des personnes accompagnées des prestations pour y répondre ;
- Les nomenclatures s'affranchissent d'une description des ESMS par catégorie juridique ;
- L'évaluation clinique par déficiences ou troubles ne peut suffire à qualifier les besoins ;
- Les nomenclatures sont organisées autour de trois domaines : **la santé somatique et psychique, l'autonomie, la participation sociale.** Depuis 2018, ces domaines sont complétés, pour les prestations, par un quatrième domaine constitué d'une seule prestation de « coopération renforcée pour la cohérence du parcours ».

Les équipes du DAME de Falaise sont guidées par l'idée selon laquelle ce sont les besoins qui déterminent les accompagnements, et non la disponibilité de l'offre.



Les tableaux ci-dessous sont issus de groupes de travail qui ont été organisés en janvier 2021 entre les professionnels des différents dispositifs. Ils illustrent la nature des prestations qui sont proposées, lesquelles évoluent selon les besoins des jeunes sur les différents dispositifs.

### 5.1.1 Les prestations délivrées sur les dispositifs 0-11 ans

Pour soutenir les jeunes du dispositif 0 -11 ans nous disposons de professionnels qui interviennent « en milieu ordinaire » et des professionnels qui s'appuient sur les ressources internes du DAME pour un accompagnement des jeunes « dans et hors les murs ».

Détail des prestations :

Axes développés	Prestations réalisées
<b>Soins somatiques et psychiques</b>	<p><b>Accompagnement auprès des parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et guidance parentale dans les actes de la vie quotidienne ;</li> <li>- Soutien suite à l'annonce de diagnostic. Entretien psychologiques de soutien</li> </ul> <p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'entretiens psychologiques individuels et mise en place de temps de bilans ; A l'interne ou en libéral - Rendez-vous avec les personnels de soins : Infirmiers/ médecins généralistes / CMPP/ hôpital de jour/ CMPEA/ CATTP/ CAMSP / mise en place des protocoles ...Epilepsie / Allergies / Gastrectomie ...</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement vers le CRA en cas de diagnostic TSA complexe, Lien avec l'ETADA(équipe territoriale d'appui au diagnostic autisme) pour le dépistages sur les troubles précoces (autisme autres maladies rares) ;</li> <li>- Lien avec les parents et les professionnels de la petite enfance pour appréhender et comprendre les premières années de l'enfant ;</li> <li>- Mettre en mots les premiers stades de développement et suivi pédopsychiatrique à l'externe ;</li> <li>- Animation d'ateliers en binôme entre : éducateurs spécialisés et psychologues ou éducateurs spécialisés et psychomotriciens ;</li> <li>- Organisation d'atelier théâtre, contes, émotions, goût, art pictural... ;</li> <li>- Accompagnement aux soins somatiques : Désensibilisation aux auscultations (par la mise en place d'ateliers de type mobi-dents, temps avec l'infirmier pour scénariser une auscultation, rassurer sur le brassard de prise de tension, une aiguille... ;</li> </ul>
<b>Soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle</b>	<p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ergothérapeute et psychomotricité sur site ou en libéral /Soins sensoriels (salle apaisante, salle sensorielle) ;</li> <li>- Suivi locomoteur en ergothérapie ou kinésithérapie ;</li> <li>- Ateliers de relaxation – fonction proprioceptive ;</li> <li>- Orthophonistes (sur site et libéral)</li> <li>- Lien avec CMPP / Clinique de La Miséricorde/ Proteor</li> </ul>
<b>Accompagnement pour l'entretien personnel</b>	<p><b>Accompagnement auprès des parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des parents : Aider à appréhender et à comprendre les premières années de l'enfant, les premiers stades de développement, l'apprentissage de l'acquisition de la propreté, l'acquisition de la parole. l'ergothérapeute peut au domicile aider à l'installation des moyens de compensation (douche adaptée/ accessibilité...)</li> </ul> <p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux temps individuels avec l'enfant sont proposés pour qu'il devienne plus autonome dans les petites tâches du quotidien ;</li> <li>- Dans toutes les séances éducatives sont abordées les notions : d'hygiène / vêture / alimentation/ éliminations / notamment au travers de séances éducatives paramédicales, en individuel ou en collectif ;</li> <li>- Ateliers sur l'habillement en fonction des saisons / travail sur le schéma corporel / les coordinations gestuelles / avec une forte prise en compte des ressentis de chacun ;</li> <li>- Désensibilisation aux troubles alimentaires pour les TSA, atelier du goût, travail autour de la sélectivité alimentaire. Acquisition de la propreté. Autonomie aux toilettes.</li> </ul>
<b>Relations et interactions avec autrui</b>	<p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de matériel de compensation pour permettre aux enfants de se déplacer ;</li> <li>- Multiplication des sorties à l'extérieur avec accompagnement de professionnels ;</li> <li>- Réalisation d'ateliers de communication : Mise en pratique de scénarios et mise en situation pour communiquer faire des demandes à l'extérieur ;</li> <li>- Travaux et jeux sur le respect des règles de vie commune ;</li> <li>- Ateliers sur la gestion des émotions. sensibilisation à la vie affective (ce qu'on peut faire ou non, savoir et pouvoir dire NON)</li> </ul>
<b>Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</b>	<p><b>Accompagnement auprès des parents :</b> une participation d'un parent accompagnant sera recherchée. <b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage de la sécurité piétonne ;</li> <li>- Travail théorique sur les pré requis pour gagner en autonomie, avoir un comportement adapté, à l'extérieur en toute sécurité puis mise en pratique avec validation par l'éducateur référent (avec autorisation parentale) ;</li> <li>- Sorties pédagogiques pour apprendre à utiliser les transports en commun (bus, train, tramway)</li> <li>- Ateliers de prise en compte de l'environnement : Apprendre à regarder autour de soi, savoir anticiper, réagir en cas d'imprévu. Respecter la nature, les autres. Début de démarches éco citoyennes</li> </ul>

<b>Accompagnement pour exercer ses droits</b>	<b>Accompagnement des jeunes :</b> - Permettre l'expression des désaccords : - Adaptation de tous les outils en facile à lire et à comprendre (FALC) ; Pictos pop - Proposition de choix pour amener les jeunes à prendre des décisions ; - Organisation des votes du CVS pour les jeunes.
<b>Accompagnement au logement</b>	- Participation aux tâches domestiques : Faire son lit, ranger sa chambre... participer en fonction de ses capacités à la vie quotidienne (mise de table, débarrassage...)/ Pouvoir bénéficier de répit en internat séquentiel.
<b>Accompagnement pour participer à la vie sociale</b>	<b>Accompagnement des jeunes :</b> - Travail théorique sur les pré requis pour gagner en autonomie sur site et à l'extérieur en toute sécurité : apprentissage du vélo, de la natation et de la sécurité routière/ sécurité piéton. - Sorties éducatives pour apprendre à utiliser les transports en commun (bus, train, tramway); - Ateliers de prise en compte de l'environnement : apprendre à tenir compte de l'autre - Développement de la pair-aidance ; apprentissage de la monnaie, la valeur de l'argent - Apprentissage des règles de vie en société (avoir les comportements sociaux attendus) Soutien à la scolarité lien avec l'enseignant, participation aux ESS, (aide aux devoirs)
<b>Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux</b>	<b>Accompagnement des jeunes :</b> - Libre participation aux activités du centre socio-culturel ; - Sensibilisation aux questions du corps / intimité et sa préservation (savoir dire non, respecter l'autre...); - Apprendre à s'occuper de soi. Travail inclusif (école centre socio culturel, centre aéré ...)

**Les prestations en milieu ordinaire :** Elles correspondent aux accompagnements de type SESSAD.

Les interventions développées en milieu ordinaires se font dans une logique d'accompagnement très individualisé.

Les prestations délivrées viennent principalement soutenir :

- La scolarité en maternelle / école primaire
- La participation aux organismes de droit commun (centres sociaux culturels partenariat avec les cantines municipales...)
- Les expérimentations en milieu écologique
- Les habiletés sociales
- Les soins paramédicaux

Les professionnels du DAME accompagnent et soutiennent les parents dans le temps du diagnostic, la guidance parentale et le soutien à la parentalité.

Les professionnels interviennent pour des missions d'expertises sur sollicitation de nos partenaires (Education Nationale, MDPH...)

Divers conventionnements avec des associations, des services de droit commun, sont mis en place pour apporter un large panel de prestations à visée inclusive.

**Les prestations dans et hors les murs** : Correspondent à l'accompagnement du jardin d'enfant et du groupe 1. Le dispositif 0-11 ans est scindé en 2 sous -groupes (0-8 ans et 8-11 ans) sur un même lieu

Les prestations délivrées viennent essentiellement soutenir :

- Des activités d'expression et de créativité ;
- Des activités pédagogiques ;
- Des activités favorisant l'autonomie ;
- Des activités de socialisation : se connaître et respecter l'autre, apprendre à faire des choix ;
- Des activités de bien-être ;
- Des activités conscience du corps ;
- Des soins paramédicaux

L'apprentissage de l'autonomie est une composante centrale de l'accompagnement sur le dispositif 0-11 ans. Les actes de la vie quotidienne font par conséquent l'objet d'un suivi particulier de la part des professionnels. Il s'agit de favoriser, de manière individualisée, la prise d'autonomie de chacun.

Le dispositif 0-11 ans rassemble sur un même site (Rue Camille JEANNE) tous les acteurs du dispositif. Ce service est au cœur de la cité, implanté dans une zone pavillonnaire. La proximité avec les écoles et organismes de droit commun permet des déplacements simplifiés et facilités pour les familles. L'espace dédié est sécurisant pour les jeunes et rassurant pour les familles.

L'accent est mis sur :

- L'accompagnement à la guidance parentale, en invitant les parents à participer davantage à des activités avec le dispositif (exemple accompagnement à la piscine, accompagnement à des sorties natures...) quand cela est possible.
- Le développement des partenariats avec les services de la petite enfance 3 / 6 ans
- Le travail inclusif avec les écoles et centres sociaux culturels.

## 5.1.2 Les prestations délivrées sur les dispositifs 11-16 ans

Pour soutenir les jeunes du dispositif 11 - 16 ans nous disposons de professionnels qui interviennent « **en milieu ordinaire** » et des professionnels qui s'appuient sur les ressources internes du Dame pour un accompagnement des jeunes « **dans et hors les murs** ».

	Axes développés	Prestations réalisées
Prestations de santé	Soins somatiques et psychiques	<p><b>Accompagnement auprès des parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien psychologique et accompagnement famille par la psychologue, l'infirmier, relation famille, équipe.</li> </ul> <p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation et évaluation par la psychologue (Evaluation des capacités cognitives, tests, mode de relation de la personne, entretiens individuels, accompagnement autour de l'estime de soi et la confiance en soi, animation de groupes de parole)</li> <li>- Suivi infirmier et médecin généraliste sur site en lien avec les spécialistes en externe. (diététicien et nutritionniste, neurologues, gynécologue, orthopédiste, psychiatre...)</li> <li>- Lien avec des CMP, CMPP, CMPEA Hôpital de jour, suivi lors d'hospitalisations ;</li> <li>- Relais et coordination avec d'autres services pour informations psychologiques et médicales, ceci pendant l'accompagnement et au moment du passage sur d'autres dispositifs : Exemple UAS ou 16/ 20 ans</li> </ul>
	Soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle	<p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orthophonistes (sur site et libéral)</li> <li>- Ergothérapie et psychomotricité (sur site et libéral)</li> <li>- Kinésithérapeute en libéral.</li> </ul>
Prestations en faveur de l'autonomie	Accompagnement pour l'entretien personnel	<p><b>Accompagnement auprès des parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des familles à la mise en place d'outils visuels au domicile.</li> <li>- Entretien avec les parents pour mesurer l'autonomie en terme de capacité à gérer l'hygiène (corporelle, dentaire, la vêtue en fonction de la saisonnalité...) au domicile ;</li> </ul> <p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, mise en place de photos et de pictogrammes dédiés à l'autonomie, sous forme de chaînages;</li> <li>- Accompagnement aux menstruations, calendrier, autonomie.</li> <li>- Accompagnement à l'hygiène et vêtue:</li> <li>- Travail sur la connaissance du corps et ses transformations, la puberté.</li> <li>- Accompagnement aux menstruations, élimination.</li> </ul> <p>Cet accompagnement est proposé lors des différentes activités : en séance de sport, à l'internat, en séances éducatives, en séances de psychomotricité, en séjours été en lien avec le service infirmerie et le planning familial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail autour de l'estime de soi ;</li> <li>- Prévention alimentaire autour des régimes particuliers, des alimentations restreintes, de l'utilisation du self. L'équipe paramédicale peut participer à ce travail.</li> </ul>
	Relations et interactions avec autrui	<p><b>Accompagnement auprès des parents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guidance parentale, soutien à la parentalité autour de la relation et interactions avec autrui</li> <li>- Sensibilisation des parents autour de l'utilisation des réseaux sociaux et la mise en place de contrôles parentaux.</li> <li>- Participation possible des parents à l'accompagnement de groupes d'enfants lors de sorties extérieures et d'événements exceptionnels.</li> </ul> <p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail au quotidien sur les habiletés sociales, respect des règles de vie sociale d'un règlement intérieur, rappel de la loi...</li> <li>- Déploiement de pictogrammes uniformisés dans le cadre des activités ;</li> <li>- Aide à la communication avec des formations et sensibilisation sur les dangers et risques sur les réseaux sociaux ;</li> <li>- Apprendre à se déplacer de manière autonome et sécurisée : déplacement dans les escaliers, sur les trottoirs. Savoir ouvrir une porte, manipuler un sac, ne pas oublier ses affaires</li> <li>- Séances spéciales sur l'apprentissage de la vie de groupe : apprendre à maîtriser ses pulsions, être poli et courtois avec autrui, savoir quand vouvoyer et tutoyer...</li> <li>- Accompagnement aux séances d'orthophonie ;</li> <li>- Utilisation des jeux de société pour savoir compter, respecter l'autre, attendre son tour, accepter de perdre.</li> </ul> <p>Soutien à la scolarité, lien avec l'enseignant, appui et formation aux AESH. Soutenir la recherche des premiers stages préprofessionnels.</p>

	<b>Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</b>	<b>Accompagnement auprès des parents :</b> - Apprentissage d'un parcours école vers le lieu d'habitation. (faire la part des choses entre sécurité et prendre des risques mesurés). Mise en place de contrôle du téléphone portable. <b>Accompagnement auprès des jeunes :</b> - Apprendre à faire des choix et prendre des décisions: - Apprendre à dire NON. Permettre aux jeunes de faire des demandes à des personnes non connues ; accompagnement autour de la notion de consentement / non consentement Création de tableaux illustrés sur les relations affectives et amoureuses ; - Etre en capacité de prendre de petites responsabilités (petites missions dans et hors les murs. Respect du règlement intérieur, des codes sociaux - Mises en situation (théâtre, forum) autour de situations de stress ou d'utilisation d'objets dangereux. - Apprendre à se déplacer de manière autonome et sécurisée dans l'établissement et sur la voie publique : déplacement dans les escaliers, sur les trottoirs...dans les bus / tram / vélo. - Développement de l'orientation dans les espaces connus et inconnus. Apprentissage du code piéton ; passage de l'ASSR 1 et 2
<b>Prestations en faveur de la participation sociale</b>	<b>Accompagnement pour exercer ses droits</b>	<b>Accompagnement auprès des parents :</b> Soutenir les parents pour exercer leur droit en lien avec le handicap de leur enfant (PCH, aide humaine, aides de compensation, logement mis en conformité à la situation du handicap) <b>Accompagnement auprès des jeunes :</b> - Recueil de l'avis du jeune avant son projet personnalisé bien que le jeune participe au temps d'élaboration de son PP; - Participation des jeunes élus aux réunions de coopérative et au CVS, commissions repas, participation groupe de parole internat ; - Participation à la journée citoyenne et au recensement ; - Possibilité de s'engager dans une activité bénévole (Restaurants du cœur, croix rouge)
	<b>Accompagnement au logement</b>	<b>Accompagnement auprès des jeunes :</b> - Ateliers éducatifs : entretenir sa chambre, participer à la gestion des locaux internat. Apprendre à utiliser l'électroménager.
	<b>Accompagnement pour participer à la vie sociale</b>	<b>Accompagnement auprès des jeunes :</b> - Développement de l'autonomie dans les déplacements ; anticiper un temps de trajet, s'orienter dans une ville, gérer le stress ; - Pour les 14 / 16 ans mise en stage pour travailler les prérequis préprofessionnels. - Accompagnement vers le droit commun ; - Sorties en centre socio-culturel, médiathèque, théâtre, cinéma, école, collège, club sportif...
	<b>Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux</b>	<b>Accompagnement auprès des jeunes :</b> Etre en capacité de représenter les autres au CVS et aux différentes commissions. Participation au conseil municipal des jeunes. Participation au mouvement éco citoyen (plantations vergers patagés, entretien, propriété de la cité). Respecter l'autre, les droits et les devoirs. Les sensibiliser au droit d'être protégé contre les mauvais traitements et dénoncer les actes malveillants.

## **Spécificités du dispositif 11-16 ans**

Le dispositif 11-16 ans de Falaise accueille sur site des jeunes au 33 rue de Brette et certains jeunes en milieu ordinaire.

Pour soutenir les jeunes du dispositif 11 - 16 ans nous disposons de professionnels qui interviennent « **en milieu ordinaire** » et des professionnels qui s'appuient sur les ressources internes du DAME **pour un accompagnement des jeunes « dans et hors les murs ».**

**Les prestations en milieu ordinaire** se font dans une logique d'accompagnement très individualisé.

Les prestations délivrées viennent principalement soutenir :

- La scolarité en collège, les premiers examens CFG/ brevet des collèges DNB
- La participation aux organismes de droit commun (local jeune, club sport...)
- La mise en place de stages préprofessionnels
- Les habiletés sociales
- Les soins paramédicaux

Les professionnels du DAME accompagnent et soutiennent les parents dans le temps de l'adolescence.

Les professionnels interviennent pour des missions d'expertises sur sollicitation de nos partenaires (Education Nationale, MDPH...)

Divers conventionnements avec des associations, des services de droit commun, sont mis en place pour apporter un large panel de prestations à visée inclusive.

Pour **les jeunes qui sont accompagnés sur site** nous développons le réseau et les partenariats dans l'objectif de proposer de plus en plus des temps en milieu ordinaire (entreprises, associations ; collectivités territoriales...). En effet, un axe d'accompagnement autour des premières compétences techniques et préprofessionnelles est proposé pour les jeunes dès 14 ans.

Le **volet préprofessionnel** est un objectif à consolider afin d'évaluer les capacités ainsi que l'appétence pour les activités axées sur le travail et les exigences qui s'y rattachent. Pour cela nous proposons des activités sur site et en milieu ordinaire toujours dans l'idée de proposer « l'un et l'autre » :

- atelier d'initiation à l'utilisation d'outils de travail
- des temps d'immersion au sein des ateliers du dispositif 16-20 ans
- des activités externalisées à visée inclusive axées sur le monde professionnel (chantiers collectifs, stages collectifs, stages individuels ...)

Ainsi nous préparons en amont les jeunes de plus de 14 ans dans une continuité de parcours. Ceci répond à une demande exprimée par les jeunes de partir plus tôt en stage et de façon plus fréquente.

**La poursuite de la scolarité** est également une priorité en organisant des modalités de scolarisation en milieu ordinaire lorsque c'est possible.

Une attention particulière pour est portée à la période de l'adolescence et l'équipe propose **des espaces de parole**, de formation et d'information (Vie affective et sexuelle, rendez-vous avec la psychologue,...).

### 5.1.3 Les prestations délivrées sur les dispositifs 16-20 ans

	Axes développés	Prestations réalisées
<b>Prestations de santé</b>	<b>Soins somatiques et psychiques</b>	<p>Accompagnement auprès des jeunes et collaboration avec les familles ou représentants légaux autour de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la santé avec médecin, infirmier coordonnateur et l'aide-soignante du DAME</li> <li>- Suivi infirmier et médecin généraliste sur site en lien avec les spécialistes en externe: diététicien et nutritionniste, neurologues, gynécologue, orthopédiste, psychiatre...</li> <li>- Lien avec des CMPP, Maison des adolescents.</li> <li>- Suivi lors d'hospitalisations.</li> <li>- Echange et conseils avec le chargé relation famille, coordonnateurs et équipe...</li> <li>- Accompagnement à la prise de RV en autonomie pour les + de 18 ans pour prendre soin de sa santé (médecin traitant; dentiste; ophtalmologue; gynécologue...)</li> <li>- Entretien psychologique et accompagnement famille par la psychologue,</li> <li>- Observation et évaluation par la psychologue (capacités cognitive, mode de relation de la personne, gestion des émotions; estime de soi, confiance et affirmation de soi ...)</li> <li>- Relais et coordination avec d'autres services pour informations psychologiques et médicales, ceci pendant l'accompagnement et au moment du passage vers le secteur adulte, l'entrée dans la vie active.</li> </ul>
	<b>Soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle</b>	<p>Accompagnement auprès des jeunes :</p> <p>On s'oriente généralement vers la fin des accompagnements que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les séances avec l'Orthophoniste</li> <li>- les Séances d'ergothérapie</li> <li>- En revanche, suivi de séances si nécessaire</li> <li>-les séances avec la psychomotricienne dans certaines situations (relaxation, confiance en soi, estime de soi, motricité fine...)</li> </ul>
<b>Prestations en faveur de l'autonomie</b>	<b>Accompagnement pour l'entretien personnel</b>	<p>Accompagnement auprès des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des apprentissages sur l'hygiène corporelle, et dentaire,</li> <li>- Accompagnement aux soins de la peau et esthétique (maquillage, épilation...)</li> </ul>
	<b>Relations et interactions avec autrui</b>	<p>Accompagnement auprès des jeunes sur les habiletés sociales, les interactions avec autrui, la prise de confiance, l'acceptation de la différence, de l'avis contraire,...)</p> <p>Accompagnement autour du respect des règles et des limites...</p> <p>Pour cela, différents moyens et outils sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à divers groupes de paroles (passage à la majorité, vie affective et amoureuse et sexuelle; dangers et risques des réseaux sociaux; vie sociale...)</li> <li>- Proposer des activités physiques et sportives : interaction et respect avec les autres (coéquipiers/adversaires; prendre soin de sa santé; respect d'un règlement; faire preuve d'autonomie et d'initiative...) Pour cela nous privilégiions les activités sportives avec des inscriptions dans des clubs sportifs ; des salles de sport (L'orange bleue, Cross fit, Forméo...)</li> <li>- Echanges avec d'autres ESMS</li> <li>- Projet radio,</li> <li>- Projet théâtre,</li> <li>- Mise en situation avec des personnes non ou peu connues pour évaluer les interactions avec autrui (chantiers extérieurs, stages, manifestation en milieu ordinaire) Soutien à la scolarité en lycée dans des formations qualifiantes CAP / BAC PRO/ MFR / EREA</li> <li>- Entrainement aux interactions plus formelles avec des personnes inconnues</li> </ul>
	<b>Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</b>	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <p><b>Prendre des décisions adaptées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à l'expérimentation à l'autodétermination</li> <li>- Apprendre à « s'imposer et s'affirmer sans s'opposer fortement », apprendre à faire respecter son choix personnel, apprendre à se différencier du choix de ses parents et ne pas coller systématiquement à l'avis de l'adulte.</li> <li>- Accompagnement à la définition de son projet d'avenir en fonction de ses aspirations, ses envies et ses besoins mais dans un projet réaliste et réalisable.</li> <li>- Choisir une orientation adaptée à ses capacités dans le secteur adulte en milieu ordinaire ou milieu protégé et prendre une décision sur le secteur d'activité...)</li> <li>- Choisir une formation qualifiante, diplômante en prenant des décisions adaptées en fonction de ses capacités et envies.</li> </ul> <p><b>Sécurité:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprentissage de la cuisine en autonomie et en toute sécurité (se faire un repas en toute sécurité; utilisation de matériel électroménager, gaz sans se mettre en danger...);</li> <li>- Se déplacer en toute sécurité: <ul style="list-style-type: none"> <li>-Apprentissage du code / ASSR1 et 2 / permis de conduire.</li> <li>- Apprentissage de la conduite d'un véhicule sans permis (achat en 2022 d'une voiture sans permis électrique et automatique)</li> <li>-Apprendre à se déplacer en toute sécurité</li> </ul> </li> </ul>

<b>Prestations en faveur de la participation sociale</b>	<b>Accompagnement pour exercer ses droits</b>	<p><b>Accompagnement des jeunes pour accéder et exercer ses droits, ses libertés et favoriser l'accès à la citoyenneté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une liberté de choix, permettre au jeune de prendre des décisions et faire exercer ses droits ;</li> <li>- Informer le jeune sur ses droits, devoirs et obligations grâce au livret passage à la majorité ; en privilégiant les temps de parole directs avec le lui, être à son écoute de ses demandes</li> <li>- favoriser l'expression du jeune et sa participation pour l'élaboration de son projet personnalisé. A 18 ans, les jeunes ont le choix d'inviter ou non une personne de confiance à l'élaboration du PP.</li> <li>- Former et participer à un conseil municipal des jeunes et s'y impliquer;</li> <li>- Informer sur le droit de vote, la citoyenneté ; les démarches éco-citoyennes...</li> <li>- Participer à la journée citoyenne (JDC)</li> <li>- Informer et accompagner autour de la mise en place des mesures de protection jeunes majeurs (tutelle; curatelle),</li> <li>- Etre acteur et accompagner le jeune autour de l'expression de ses choix concernant son projet de vie, son orientation adulte (milieu ordinaire et milieu protégé ;AAH, RQTH...) et son choix du type d'hébergement qu'il envisage.</li> </ul> <p>Accès au droit/ santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer et comprendre le fonctionnement de la sécurité sociale, demander sa carte vitale.</li> <li>- Etre dirigé vers le centre de planification familiale si besoin (information sur le droit à la contraception...)</li> <li>- Participer à la journée citoyenne (JDC)</li> </ul>
	<b>Accompagnement au logement</b>	<p><b>Accompagnement et projet éducatif autour des activités domestiques et pour accéder à un maximum d'autonomie personnelle. Pour cela divers moyens sont proposés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Atelier enseignement ménager (cuisine ménage, repassage)</li> <li>-conféction d'un repas et achat, course en autonomie ou en binôme</li> <li>- Internat (pour les moins autonome) pavillon, et FJT Falaise (chambre louée à l'année)</li> <li>- Stage ou accueil temporaire dans des établissements d'hébergement pour adulte en milieu protégé (foyers travailleurs ESAT, Sasla...) ou en milieu ordinaire dans des FJT de Caen ou Argentan</li> </ul>
	<b>Accompagnement pour participer à la vie sociale et exercer ses rôles sociaux</b>	<p><b>Accompagnement des jeunes pour participer à la vie sociale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'autonomie dans les déplacements (apprendre à être autonome dans ses déplacements à pied ;en transport en commun ou vélo, scooter...);</li> <li>- Définition d'un projet de vie et professionnelle- Insertion sociale et professionnelle- Accès à la formation et ou à un emploi) :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider des apprentissages techniques et préprofessionnels par le biais d'ateliers diversifiés sur site (menuiserie, espace vert, vie quotidienne, conditionnement, floriculture, art floral, relooking meubles...)</li> <li>-Favoriser l'expérimentation et la pair-aidance entre binômes de jeunes entre les jeunes plus expérimentés et les moins expérimentés ;</li> <li>-Favoriser les stages en milieu ordinaire (entreprises, commerces, collectivités territoriales...) ou activités inclusives et intégratives en petits groupes à l'extérieur ( chantiers extérieurs, , Ressourcerie la Ruche, Jardinage au jardin du château de Falaise, Association les vergers partagés, Ferme de Louvière, Ménage salle de sport l'Orange bleue ; Cross fit ...)</li> <li>- Immersion (stage accompagné d'un éducateur du DAME) en ESAT à partir de 16 ans (les conquérants et l'Essor à Falaise) ;</li> <li>-Mise en stage en autonomie à 18 ans dans les différents ESAT de Falaise et de la région</li> <li>-Accéder à des activités bénévoles (resto du cœur, festival papillon de nuit, festival Beauregard...)</li> <li>-Participation au DUO DAY</li> <li>- Immersion sur des centres de formation ou lycées et visites de centres de formation (lycée Oasis, MFR, CFA...)</li> </ul> <p><b>Accompagnement autour de l'accès des activités sociales et de loisirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement vers des activités sportives en autonomie (cross fit Caen ; salle de sport l'orange bleue, Forméo...) à Falaise</li> <li>- Partenariat associations sportives (handball adapté, club de foot, UNSS)</li> <li>-Partenariat avec le collège et le lycée de Falaise pour des activités sportives partagées...)</li> <li>-Partenariat avec le local jeunes de Falaise (mercredis et pendant les vacances scolaires- séjour inclusif...)</li> <li>-Séjours DAME dans différentes régions en juin et juillet pour les – de 18 ans,</li> <li>-Sortie cinéma, concert (accès à la carte Atout Normandie), festival de musique, festival danse de tous les sens...</li> </ul>
	<b>Accompagnement en matière de ressources et d'auto-gestion</b>	<p><b>Accompagnement auprès des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnement autour de l'autonomie de gestion d'un budget et d'argent de poche</li> <li>- Accompagnement à l'ouverture d'un compte en banque.</li> <li>- Aide à l'ouverture des droits (AAH; tutelle, aide sociale; APL...).</li> <li>-Information, conseils et mise en œuvre des protections jeunes majeurs (tutelle, curatelle, habilité familiale...)</li> </ul> <p>Soutien à la scolarité en lycée. Lien avec les partenaires de l'éducation nationale. Formation professionnelle qualifiante, diplômante.</p>

**Pour le dispositif 16/20 ans, les prestations en milieu ordinaire** se font dans une logique d'accompagnement individualisé. Les jeunes adolescents travaillent leur autonomie. Le lien est fait ou anticipé avec les services relais au besoin pour l'après.

Les prestations délivrées viennent principalement soutenir :

- La scolarité en lycée, Lycée ULIS, EREA, OASIS, MFR, CFA, soutien aux examens CAP/ BAC pro /
- Les activités sportives en autonomie (Orange bleue/ clubs de sports)
- La mise en place de stages professionnels
- L'expérimentation à la vie autonome en lit d'internat /FJT. Les déplacements autonomes en bus TRAM trains, voiturette.
- Les soins paramédicaux, la prise de rendez-vous

Les professionnels du DAME accompagnent et gardent des liens avec les parents dans le temps du passage à la majorité.

**Sur site**, la finalité est également d'accompagner chaque jeune dans la construction de son projet de vie adulte au niveau personnel, social et professionnel. Ce projet est abordé dès l'âge de 16 ans.

Les projets personnalisés sont principalement axés sur les besoins en lien avec l'autonomie et la participation sociale tout en proposant un accompagnement autour de la santé. L'expression des choix est favorisée, l'exercice des droits et l'accès aux rôles sociaux sont des besoins très forts à cet âge. Nous privilégions en premier lieu, les activités professionnelles, sociales et sportives de droit commun.

Ainsi, au niveau **professionnel** :

- Milieu ordinaire : accès direct à l'emploi ou par apprentissage, inscription sur des dispositifs d'orientation, ADAPT, Cap emploi, Mission Locale, inscription sur des formations telles que des pré qualification...
- Milieu protégé : orientation AIT (Atelier insertion et transition) ou ESAT, ESAT hors les murs ou entreprises adaptées

**L'offre d'hébergement** pour les jeunes est en fonction des demandes et besoins. Ainsi les jeunes peuvent expérimenter leur capacité d'autonomie dans la gestion de la vie quotidienne. Aussi cette proposition d'hébergement permet d'expérimenter l'éloignement et le détachement de la cellule familiale. Nous proposons des accueils à temps partiel ou en répit au Pavillon (unité d'accueil au cœur de la cité) à partir de 16 ans et/ou au FJT de Falaise à partir de 18 ans.

Un **accompagnement scolaire** via le SAMA (soutien à l'autonomie et maintien des acquis) est proposé pour les jeunes du dispositif, il est assuré par une enseignante de l'unité d'enseignement. Ce soutien part des demandes des jeunes et est en lien avec la vie quotidienne et les mises en situations professionnelles. Le SAMA peut proposer le passage du CFG, ASSR1 et 2 ainsi que des évaluations du niveau scolaire avant l'orientation vers une pré qualification ou qualification.

L'équipe pluridisciplinaire attentive au passage à la majorité propose **des espaces de parole**, de formation et d'information (Citoyenneté, droits et devoirs, dangers numériques, vie affective et sexuelle, rendez-vous individuels avec la psychologue,...).

## 5.1.4 Les prestations délivrées sur les dispositifs UAS

		Axes développés	Prestations réalisées
Prestations de santé	Soins somatiques et psychiques	<p>Commun à tous les profils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien psychologique et accompagnement famille par la psychologue, l'infirmière, relation famille, équipe...</li> <li>- Observation et évaluation par des psychologues (capacités cognitive, mode de relation de la personne, bilans déficience, d'âge développemental, TSA ;</li> <li>- Groupes de parole (familles et/ou jeunes) ...)</li> <li>- Suivi infirmier et médecin généraliste sur site en lien avec les spécialistes en externe.</li> <li>- Médecin de rééducation fonctionnelle</li> <li>- Lien avec les spécialistes : Diététicien et nutritionniste, neurologues, gastroentérologue, gynécologue, orthopédiste, psychiatre, ...</li> <li>- Réseau de partenaires (CMP, maison des ados ...)</li> </ul> <p>Spécificités polyhandicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur les émotions et l'expression du ressenti avec différents supports (souvent pas ou peu de langage verbal)</li> <li>- Mise en place des corsets, attelles. Soins de nursing (changes...). Massage, bien être...</li> <li>- Soulagement et repérage de la douleur, attention au confort de la personne, aux postures, préventions escarres.</li> <li>- Matériel technique accompagnement des familles et enfants par les équipes.</li> <li>- Formation aux premiers secours du personnel pour éviter les fausses routes.</li> </ul> <p>Spécificités autisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation d'intensité des TSA et profils sensoriels. CMP, maison des ados, CRA.</li> </ul>	
	Soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle	<p>Accompagnement auprès des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orthophonistes (sur site et libéral)</li> <li>- Ergothérapie, psychomotricité (sur site et libéral)- <b>Kinésithérapeute</b> en partenariat libéral</li> </ul>	
Prestations en faveur de l'autonomie	Accompagnement pour l'entretien personnel	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène/ vêtue / alimentation/ éliminations / notamment au travers de temps éducatifs quotidiens paramédicaux, en individuel en collectif. Support de l'internat, W-E ouverts et transferts.</li> <li>- Désensibilisation aux troubles alimentaires / travailler sur la sélectivité alimentaire / Le rythme pendant le repas/ ateliers repas/ le travail sur le temps / troubles de la déglutition</li> <li>- Acquisition de la propreté quand c'est possible / les règles d'hygiène / les routines /</li> <li>- Atelier esthétique</li> <li>- Transfert des pratiques vers la famille et les structures partenaires (exemple passeport imagé...) ; cahier de vie pour que le jeune communique avec sa famille.</li> </ul>	
	Relations et interactions avec autrui	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de pictogrammes, photos, chainage ; objets de communication / transitionnels</li> <li>- Travail au quotidien pour apprendre à faire des choix. Guidance parentale. VAD. Groupes de parole avec les jeunes. Groupes d'habileté sociale.</li> <li>- Atelier pour travailler l'interaction, pour se connaître, connaître son corps et reconnaître l'autre.</li> <li>- Atelier théâtre - Atelier d'expression corporelle – salle sensorielle</li> <li>- Jeux pour apprendre à gérer l'attente, « gérer » son temps libre... Jouer avec l'autre (ex : atelier musique)</li> <li>- Verbalisation lors des activités pour ceux qui le peuvent.</li> </ul>	
	Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au déplacement en fonction de la mobilité du jeune.</li> <li>- Mise à disposition de matériel adapté et d'un accompagnement ergothérapeutique.</li> <li>- Travail de repérage, s'orienter au sein de l'établissement, d'un magasin et de la cité. Mise en place de rail de déplacement.</li> </ul>	
Prestations en faveur de la participation sociale	Accompagnement pour exercer ses droits	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des choix, amener les jeunes à faire des choix, temps de paroles privilégiés ;</li> <li>- Rencontre du jeune avant son parcours personnalisé : respecter la parole des personnes accompagnées, adapter tous les outils en FALC. ;</li> <li>- Adaptation des outils aux capacités de compréhension ;</li> <li>- <b>Travail</b> avec la famille pour favoriser le passage à la majorité, favoriser la pensée propre malgré le handicap. Groupe de parole des parents (en vue du statut d'adulte)</li> <li>- <b>Constitution du dossier d'Orientation adulte : Foyer de vie, MAS, FAM.</b></li> <li>- Chargés des relations familles... (quotidien, MDPH, intimité,...) ;</li> <li>- Adaptation des modalités pour participer aux élections CVS ;</li> <li>- Lien avec la MDPH et la DEF autour des situations critiques.</li> </ul>	
	Accompagnement au logement	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux tâches domestiques en fonction de leurs possibilités ;</li> <li>- Visites de structures adultes, stages et accueil temporaire ;</li> <li>- Travail de l'ergothérapeute pour les aménagements des domiciles</li> </ul>	
	Accompagnement pour participer à la vie sociale	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil du désir du jeune ;</li> <li>- Atelier pour apprendre à attendre son tour, tenir compte de l'autre et de ses problématiques, préparer le matériel pour soi mais aussi pour les autres ;</li> <li>- Activités pour aborder les règles de vie, règles de la vie en société et apprendre à avoir les comportements sociaux attendus ;</li> <li>- Mise en place de partenariats avec des structures de droits communs (local ados, centre de loisirs, école de musique ...) ;</li> <li>- Jeux de société pour comprendre les règles, accepter de perdre et respecter l'autre ;</li> <li>- Mise en place de stages : visites, accompagnements, entretiens, rédaction des dossiers, bilans etc...</li> <li>- Déplacements en sécurité ;</li> <li>- Portes ouvertes, manifestations festives ;</li> <li>- Lien aux familles (chaque vendredi) sur le groupe TSA ;</li> <li>- Guidance parentale - soutien à la parentalité.</li> </ul>	
	Accompagnement en matière de ressources et d'auto-gestion	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'ouverture de droits par les chargés de relation famille (tutelle, aide sociale...) ;</li> <li>- Lien continu avec les tuteurs et responsables légaux.</li> </ul>	
	Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux	<p>Accompagnement des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps scolaire adapté (souvent en interne) en individuel ou tout petit groupe ;</li> <li>- Projets avec des écoles pour travailler l'interaction sociale ;</li> <li>- Guidance parentale / guidance AESH ;</li> <li>- Accès au droit commun (recherche de médecin, mode de garde ...) / RSVA / Prestations PCH (aide à domicile) ;</li> <li>- Sensibilisation aux questions du corps/ intimité et sa préservation/ savoir dire non/ respecter l'autre. S'occuper de soi / occuper sa place d'enfant, d'ado ou d'adulte ;</li> <li>- Partenariat avec le planning familial ;</li> <li>- Passerelles avec le dispositif pré-professionnel (16-20ans).</li> </ul>	

## **Activités proposées dans le cadre du dispositif UAS :**

Plusieurs activités sont proposées telles que :

- L'accueil : Permet un repérage temps/espace, de développer la communication dans le respect et l'écoute de chacun. Permet d'acquérir des règles.
- La musique (Bao Pao ; musique adaptée) : permet l'écoute et le respect dans le partage d'un moment ludique.
- Des sorties extérieures dites de « socialisation » : permettent aux enfants et jeunes d'intégrer les règles de la vie en société, les règles de sécurité et de repérer un environnement extérieur à l'IME.
- La piscine : permet un travail sur l'autonomie, le bien-être, l'hygiène et l'intimité dans un environnement ludique. Permet d'appréhender ses angoisses. Permet d'appréhender son corps et favorise les relations avec des jeunes de différents groupes.
- Le poney : permet l'interaction avec un animal – aborde les notions de responsabilités, de plaisir, d'équilibre, de concentration, d'écoute et de respect des règles.
- Les activités éducatives et manuelles : permettent d'intégrer les règles de vie, d'encourager la concentration, la mémoire, la motricité, l'observation, l'écoute, le respect des règles, l'entraide, la valorisation, la sensorialité.
- L'esthétique : travail sur l'estime de soi, le bien-être, la valorisation, l'image de soi, la notion des limites de son corps.
- Le sport : permet de prendre conscience de son corps, de développer son écoute, sa motricité, s'oxygénier.
- Les temps libres : permettent d'apprendre à gérer des temps « non cadrés », anxiogènes pour certains jeunes – encourager l'interaction et la communication entre jeunes – se responsabiliser, respecter les règles « en dehors du regard de l'adulte » (encadrement discret des professionnels, temps d'observations) et de s'amuser.
- Les temps repas : permettent l'acquisition de l'autonomie dans la prise des aliments, de respecter les règles de bonne conduite, de travailler la motricité en maniant les couverts, verres.

Les jeunes sont accompagnés selon plusieurs objectifs qui régissent l'action des professionnels :

- Connaissance de soi et de son corps,
- Aider le jeune à se différencier de l'autre,
- Connaissances des règles sociales par rapport à la sexualité,
- Etablir une relation qui permette d'identifier les moments de satisfaction,
- Sensibiliser les parents sur la vie affective et sexuelle.

Les jeunes majeurs ont également la possibilité de découvrir de nouvelles structures par le biais d'activités, de visites ou de manifestations festives, et ainsi avoir une représentation des établissements. Ces jeunes peuvent découvrir les autres structures grâce à la mise en place de périodes de stages personnalisés.

## **Spécificités du dispositif UAS**

L'UAS accueille des enfants et adolescents âgés de 11 à 20 ans. Cette unité repose sur 3 socles déterminés en fonction des besoins des jeunes et basés sur la nomenclature SERAPHIN-PH : Santé-Autonomie-Participation Sociale. Ces socles sont développés dans les espaces suivants :

- Espace « sensoriel » (adapté à l'accueil des jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme)
- Espace « soutien à la mobilité » (adapté à l'accueil des jeunes polyhandicapés)
- Espace « bien-être autonomie » (adapté à l'accueil des jeunes qui seront orientés dans un parcours MAS/FAM/Foyer de vie)

Les jeunes de l'UAS, peuvent être accueillis sur les 3 espaces en fonction de leurs besoins, le principe étant que ces derniers soient répartis sur des groupes transversaux encadrés par une équipe pluridisciplinaire.

Les jeunes bénéficient :

- D'activités ludiques (ateliers, sorties, activités manuelles et sportives...)
- De temps éducatifs et pédagogiques organisés et animés par des enseignants de l'éducation nationale au sein de notre Unité d'Enseignement.
- De moments de bien-être
- Des soins encadrés par l'équipe paramédicale (psychologue, orthophoniste, psychomotricité, ergothérapeute, kinésithérapeute ...) sur site ou par des professionnels libéraux.

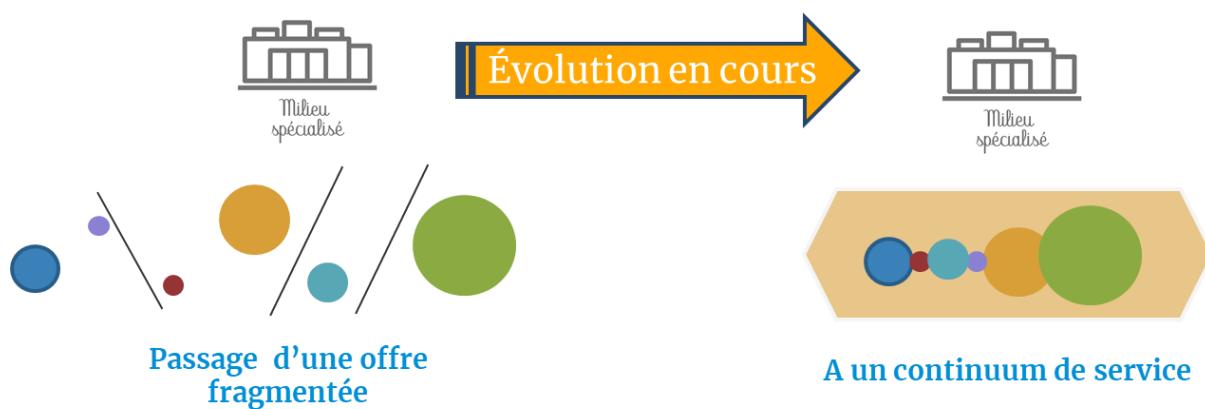
Les professionnels confectionnent une offre "à la carte" pour chacun d'entre eux. L'équipe assure la cohérence de l'accompagnement individuel en fonction des besoins repérés dans le Projet Personnalisé.

Cette organisation s'appuiera sur la paire-aidance et la participation des familles.

Afin de garantir un lien régulier avec les familles, une rencontre mensuelle avec l'équipe pluridisciplinaire est organisée.

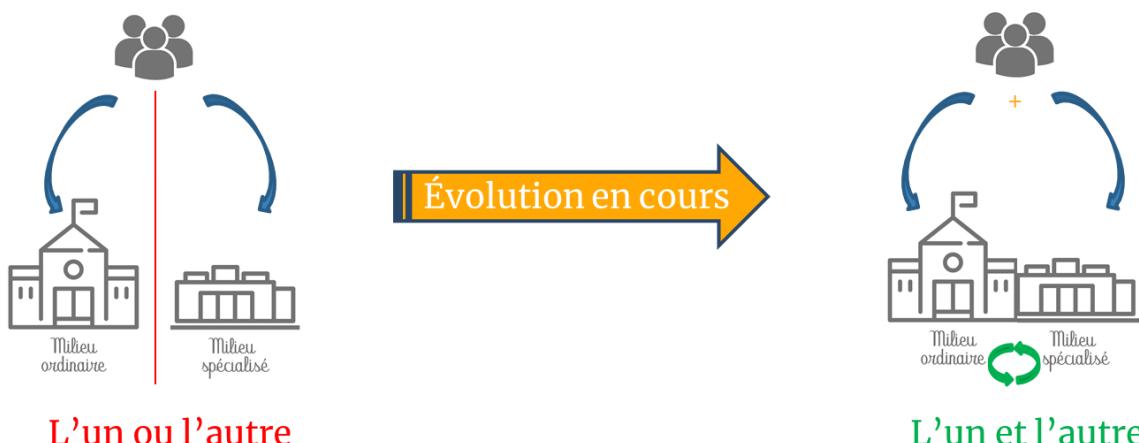
## 5.2 Les modalités d'accompagnement proposées

Le parcours d'un enfant et d'un adolescent, qui plus est en situation de handicap, n'est pas linéaire et figé. Ses besoins évoluent rapidement et il est essentiel de pouvoir offrir des accompagnements diversifiés, modulables et évolutifs, en concertation avec les acteurs de l'environnement. La dynamique de fonctionnement du DAME est d'apporter une réponse « sur mesure », ce qui implique une souplesse organisationnelle, mais aussi une diversité large de modalités d'accompagnements, de manière à offrir en finalité, un continuum de service.



Au sein du DAME, la répartition des jeunes ne répond plus à une logique d'établissements et de services. L'ensemble des formes d'accueil et d'accompagnement peuvent être proposées selon l'évolution des besoins et au gré des opportunités offertes par l'environnement. Les prestations délivrées peuvent être réalisées à titre permanent ou temporaire, selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement.

L'accompagnement vise par principe à se réaliser à partir des dispositifs de droit commun. L'intervention des professionnels s'organise de manière graduelle auprès du jeune et/ou des acteurs de l'environnement. Lorsque les besoins du jeune ou l'absence d'opportunité de l'environnement justifient un accueil de jour en établissement, celui-ci s'organise.



**La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados formule une notification en dispositif intégré pour chaque bénéficiaire. Cela permet la mise en œuvre de modalités multiples et permet un accompagnement à la carte qui ne demande plus une nouvelle évaluation des besoins par la MDPH lorsque ceux-ci évoluent.**

Se faisant, les bénéficiaires accompagnés jusqu'ici exclusivement en milieu ouvert peuvent se voir proposer un accueil de jour ou encore bénéficier d'un accueil avec hébergement si nécessaire.

A l'inverse, des bénéficiaires jusqu'ici accompagnés exclusivement en accueil de jour peuvent voir les modalités d'accompagnement évoluer au profit d'un accompagnement de type ambulatoire, en soutien sur leurs lieux de vie.

### **5.2.1 Accompagnement en milieu ouvert**

Le principe d'égalité de droits implique de penser d'abord et avant tout l'accompagnement des jeunes en situation de handicap à partir du milieu ouvert. Les dispositifs de droit commun ont vocation, à accueillir tous les citoyens. Le rôle du secteur médico-social est de favoriser le vivre ensemble et donc l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour concrétiser ce principe d'égalité de droits, le principe d'équité de traitement est essentiel. Les personnes en situation de handicap ont des capacités et des besoins qui nécessitent, dans certaines situations, la mise en œuvre de compensation (humaine ou matérielle) spécifiques qui impliquent la mobilisation de professionnels médico-sociaux notamment. Cette mobilisation peut être réalisée à destination du jeune mais aussi de l'environnement selon une logique de subsidiarité.

Sur le DAME, à chaque fois qu'un accompagnement en milieu ouvert est possible, celui-ci doit pouvoir être assuré. Cela doit être en quelque sorte la norme à viser. Aussi, le développement des prestations dans cette perspective est amené à se développer de manière considérable au cours des prochaines années. Sur les diverses composantes de l'accompagnement que sont la scolarité, la santé, les loisirs, la culture, les relations sociales, l'hébergement, les transports, etc. l'ambition est d'aller toujours davantage vers une mobilisation des ressources relevant du droit commun et d'inscrire les interventions des professionnels dans une perspective de valorisation des rôles sociaux et de soutien à l'autodétermination des personnes accompagnées.

## 5.2.2 Accueil de jour sur site

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un projet de société. Les étapes à franchir sont encore nombreuses. La responsabilité d'une telle ambition ne peut être que collective, et engage la société sur un plan politique, économique, social et environnemental.

Parce que les ressources du milieu ouvert ne sont pas toujours adaptées, parce que la volonté des acteurs n'est pas toujours présente, parce que la réponse aux besoins peut nécessiter des moyens spécifiques (sur le plan matériel, immobilier, humain, etc.) et parce que le maintien ou le retour vers le milieu ouvert n'est pas toujours souhaité par le jeune ou sa famille, l'accueil de jour sur site doit exister.

Il ne s'agit pas d'entrevoir cette modalité d'accompagnement en opposition avec l'accompagnement en milieu ouvert. Loin d'une logique de segmentation, c'est en fait une complémentarité nécessaire dans diverses situations. L'accueil de jour sur site ne vise pas à maintenir un entre soi, ce qui de fait participerait à l'isolement social des personnes accompagnées. L'accueil de jour vise à apporter les réponses aux besoins qui ne peuvent être trouvées au sein du milieu ouvert.

Aussi, l'ensemble des composantes de l'accompagnement porté par les professionnels s'orchestrent également à partir de l'accueil de jour dans une dynamique d'accueil de groupe, lesquels sont de dimensions variables selon les projets d'accompagnements individualisés des jeunes et donc selon leurs besoins.

Chaque dispositif sur le DAME (dispositif 0-11 ans, 11-16 ans, 16-20 ans et UAS) bénéficie d'espaces qui sont dédiés à l'accueil de jour sur site. D'autre part, des espaces sont mutualisés entre les dispositifs. C'est par exemple le cas de la restauration, des gymnases ou encore de l'internat.

## 5.2.3 Offre d'hébergement

La prise en compte des besoins des jeunes mais aussi du droit au répit des familles implique de maintenir une offre d'hébergement de type modulaire sur le DAME. L'utilisation de l'offre d'hébergement s'inscrit dans une finalité d'accompagnement médico-social dans le sens où il s'agit par différents biais de travailler l'autonomisation et la participation sociale des jeunes, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement.

Sont ainsi visés les apprentissages en rapport avec :

- la vie quotidienne en collectivité (vivre avec d'autre, composer avec les attentes et besoins de chacun, socialiser, gérer les conflits, respecter des lieux et le règlement, etc.)
- le rythme de vie (lever, coucher, sommeil, prise de médicament, etc.),
- l'hygiène (du corps, des dents et des mains, du linge, etc)
- la réalisation de tâches propres à l'entretien des locaux (balayage, mise de la table, utilisation du lave-vaisselle, mettre ses vêtements dans la machine à laver, étendre le linge, repassage, faire son lit...).

L'offre d'hébergement est proposée de manière séquentielle, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas qu'elle soit proposée toute la semaine, toute l'année exclusivement pour certains jeunes. C'est bien un accompagnement qui s'inscrit dans une temporalité précise et davantage de manière découpée sur la semaine.

Tous les jeunes accompagnés par le DAME doivent pouvoir bénéficier de cette modalité d'accompagnement si cela correspond à leurs besoins et/ou à ceux de leur famille, considérant les objectifs qui sont travaillés sur les hébergements. (Seule restriction des jeunes qui auraient besoin de surveillance médicale la nuit.) L'offre d'hébergement pour le répit ou le temps partiel concerne 17 places sur différents sites (internat, pavillon, FJT).

## 5.3 Les étapes de l'accompagnement

### 5.3.1 La procédure d'admission et l'accueil

L'examen des demandes d'admission se fait à partir d'une trame commune. Elle suit l'ordre chronologique de leur réception, avec des critères objectifs prenant en compte les groupes d'âge, le territoire d'appartenance, la situation de handicap.

Certaines demandes d'admission sont examinées avec une vigilance particulière, quand elles sont liées soit à la poursuite d'un parcours pour éviter une rupture de l'accompagnement, soit à une situation de précarité sociale ou à un problème de santé de la personne.

Dans toutes les situations, c'est le directeur du pôle (pour les admissions sur les dispositifs 16-20 ans et UAS) ou le directeur adjoint (pour les admissions sur les dispositifs 0-11 ans et 11-16 ans) qui prononce l'admission des personnes et la MDPH du territoire d'appartenance de la personne en est informée.

#### **Le déroulé de la procédure :**

Le processus d'admission se déroule sur une durée moyenne d'un mois.

À la réception de la notification de la MDPH, un courrier est adressé aux parents par le directeur ou le directeur adjoint, pour leur demander de confirmer leur souhait d'inscrire leur enfant sur liste d'attente. Le chef de service prend ensuite attaché avec la MDPH et rencontre l'enseignant référent pour un premier recueil d'informations. L'objectif de ces échanges et de repérer les modalités d'accompagnements jugées pertinentes.

Dès lors que le DAME est en capacité de mettre en œuvre un accompagnement qui correspond aux besoins relatés, la famille est contactée pour un premier rendez-vous avec le directeur.

Lors de la première rencontre avec les parents et le jeune, le directeur présente le fonctionnement et l'organisation du DAME. Une visite des espaces d'accompagnement est également réalisée. Le livret d'accueil est remis. Le directeur entend la demande du jeune et de sa famille et prend quelques renseignements

relatifs au jeune (besoins prioritaires en termes de santé, autonomie, participation sociale) et à son parcours (les partenaires mobilisés notamment).

Le coordonnateur et le psychologue, dans un délai maximum d'un mois, effectuent ensuite diverses démarches : Le psychologue rencontre le jeune et sa famille pour effectuer l'anamnèse. Le coordonnateur rencontre de son côté les différents partenaires intervenants auprès du jeune selon l'accord de la famille (l'école, les services médico-sociaux étant intervenus précédemment, les services de la protection de l'enfance, etc.). Une fois ces données compilées, l'équipe est en mesure d'esquisser un premier parcours de suivi ainsi qu'un emploi du temps au jeune et à la famille, lequel détermine les modalités d'accompagnement à expérimenter dans un premier temps.

La décision d'admission au sein de l'IME est prise par le directeur sur la base de ces éléments. Il adresse à la famille un courrier notifiant la date de l'admission et les modalités d'accompagnements proposées. En cas de réponse négative, le directeur du Pôle reçoit les parents pour les informer des attendus de sa décision. Une information écrite leur est ensuite transmise ainsi qu'à la MDPH.

Le DIPC ainsi que les différents éléments nécessaires à la mise en œuvre du dossier d'admission seront centralisés par le chef de service qui reçoit les parents lors des premiers jours de l'admission, pour présenter le DIPC et le règlement intérieur.

### 5.3.2 La personnalisation de l'accompagnement

La personne accompagnée est au centre de nos préoccupations. À ce titre, le projet personnalisé est l'outil de référence à partir duquel la logique d'accompagnement peut prendre forme. L'objectif est que chaque jeune ait un projet à sa mesure, respectant la dimension individuelle et en apportant une réponse individualisée dans son environnement.

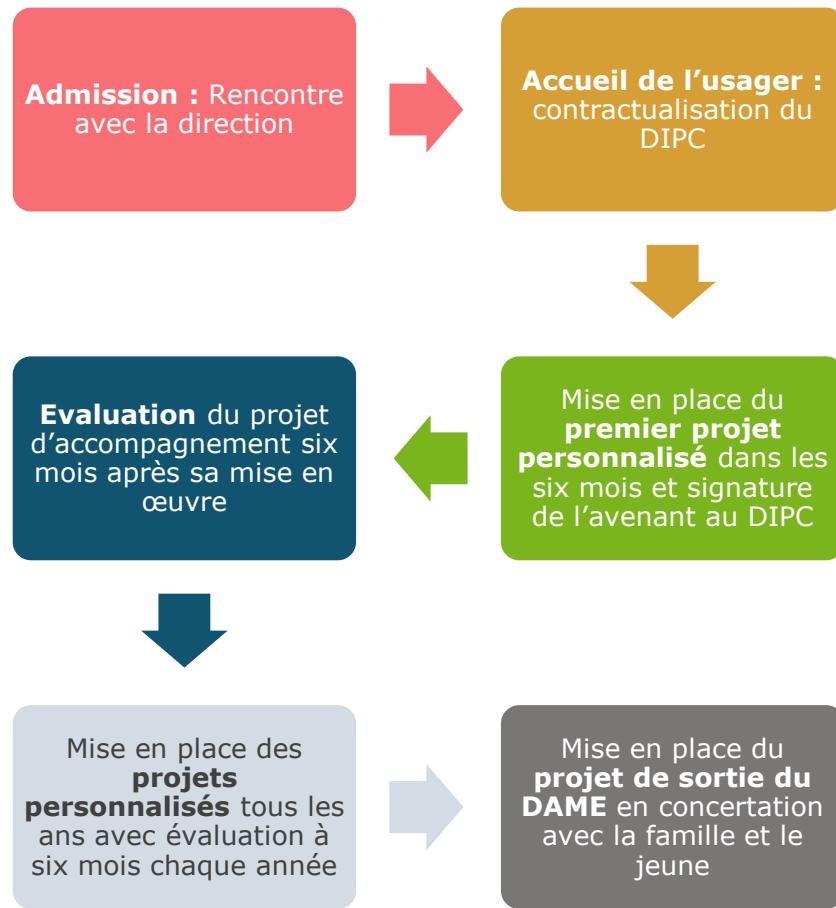
- **L'individuel** : qui concerne une seule personne indépendamment de son environnement.
- **L'individualisé** : distinct, particulier, spécial, unique, mais tenant compte de l'environnement.

Ainsi, la nécessité de construire et de conduire le projet personnalisé s'est installée progressivement dans la pratique éducative, thérapeutique et pédagogique de la structure. Cette logique, conformément aux principes de la Loi du 2 Janvier 2002, pose le projet d'accompagnement individualisé comme un principe éthique de l'accompagnement.

Deux notions clés viennent s'ajouter : l'évaluation du parcours de l'usager et son adhésion active au déroulement des actions proposées, au même titre que l'indispensable association de son environnement familial. Articulant ainsi un registre de mesure (évaluation) et un contexte relationnel, le projet d'accompagnement individualisé échappe à la simple détermination d'objectifs ancrés dans un souci d'adaptation des comportements.

## Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet personnalisé

1



### Le processus de mise en œuvre de l'avenant au DIPC :

Lors de son arrivée, les représentants légaux du jeune et les professionnels du DAME s'entendent ensemble sur les priorités et les modalités de l'accompagnement qui devra être proposé. Ces échanges sont retranscrits au travers du **DIPC** (rédigé en FALC / Facile A Lire et à Comprendre), lequel doit être signé par toutes les parties.

6 mois plus tard puis tous les ans, un projet personnalisé est élaboré lors d'une réunion où chaque partie s'exprime (représentants légaux, le jeune et les professionnels du DAME). Il s'agit d'avenants au DIPC.

Les potentialités, les besoins, les attentes du jeune ainsi que ses préférences de même que les attentes et besoins de la famille servent de point de départ à la réflexion. Les potentialités de l'environnement sont également considérées de même que les actions portées par les partenaires mobilisés autour du jeune et de sa famille.

Cet ensemble amène à la définition concertée des objectifs du projet personnalisé, par ruissellement à la définition des prestations qui seront déployées. Ajouter qu'on utilise nomenclature SERAPHIN-PH.

Les modalités d'accompagnements proposées peuvent être aménagées.

### 5.3.3 La procédure de sortie

De même que l'admission, la sortie est prononcée par le directeur. Elle fait l'objet d'une information à la MDPH. Dans la mesure du possible elle répond aux critères suivants :

- **Offrir des perspectives correspondant au projet de la personne accompagnée** : beaucoup de jeunes quittent le dispositif au terme d'un parcours ayant permis de déterminer leurs orientations. Le DAME s'engage à maintenir le jeune adulte dans ses effectifs au titre de l'amendement Creton tant qu'aucune solution adaptée à ses besoins n'a pu être proposée.
- **Permettre un départ serein en préparant la séparation** pour éviter une rupture mal vécue. Les jeunes adultes tirent souvent une fierté à intégrer une structure pour adulte ou une intégration dans le milieu ouvert mais il est nécessaire pour cela de bien les préparer en amont de ce « *grand pas* ». Un travail est également réalisé avec les responsables légaux.
- **Informier sur le statut juridique.** Afin de ne pas générer de difficulté financière ou administrative, les jeunes adultes et leurs responsables légaux sont informés et accompagnés par le coordonnateur et le chargé des relations famille pour les demandes d'AAH, d'aide sociale, de curatelle, de tutelle dès leur majorité.
- **Proposer un suivi après la sortie.** Lorsque c'est nécessaire, le dispositif DAME peut accompagner le jeune adulte vers des services ou établissements dans les trois ans après sa sortie. En outre, le dispositif peut transmettre des informations au service ou établissement qui accueille le jeune adulte sous réserve que celui-ci ou son représentant légal donne son accord.

Dans certains cas la sortie peut être prononcée avant l'orientation en secteur adulte :

- **Déménagement**
- **Réorientation** vers un autre service ou établissement notifiée par la MDPH
- **Scolarisation** à temps complet en milieu ouvert
- **Exclusion** pour mise en danger d'autrui. Dans ce cas le directeur notifie par écrit les causes graves qui ont amené à prendre cette sanction disciplinaire. L'association gestionnaire est informée ainsi que les responsables légaux et la MDPH.
- **Désaccord** sur les modalités d'accompagnement entre le responsable légal ou le jeune lui-même (s'il est majeur) et l'établissement. Dans ce cas, avant de prononcer la sortie, le directeur procédera à une tentative de médiation interne en rencontrant les protagonistes. Si cela échoue, il pourra proposer selon les cas, une médiation de la MDPH ou d'un membre du conseil d'administration de l'association gestionnaire. Le départ du jeune si aucune conciliation n'est possible devra faire l'objet d'une tentative de mise en lien avec un autre service pour tenter de reconstruire un parcours dans de meilleures conditions. Le personnel de l'établissement reste bienveillant quel que soit l'origine du désaccord.

## 5.4 La communication et la coordination interne

### 5.4.1 La coordination des interventions entre les professionnels

La mise en œuvre d'un fonctionnement en dispositif intégré nécessite de développer davantage la circulation des informations ainsi que la coordination des interventions entre les professionnels. Dans le cadre de la création du DAME, la fonction de coordonnateur est instituée. Ses missions sont multiples.

- Il recueille l'avis du jeune et de sa famille pour tout ce qui concerne son projet personnalisé de manière à favoriser l'expression des attentes et des besoins.
- Il est garant du projet personnalisé. Il s'assure par conséquent de la mise en œuvre des accompagnements validés avec le jeune et ses représentants légaux. Il fait le lien avec l'équipe sur les difficultés observées dans la mise en œuvre des moyens nécessaires et se fait force de proposition.
- Il a un rôle d'ensemblier au sein de l'équipe et participe à la mobilisation de toutes les parties prenantes (professionnels, familles, partenaires) à la réalisation du projet. Sa priorité est de participer à la cohérence des

interventions de tous. Pour ce faire, il participe aux réunions d'équipes, aux équipes de suivi de la scolarisation, aux entretiens avec les partenaires.

- Il est un relai d'information entre les professionnels et l'équipe de direction. Il est également chargé d'animer et de préparer certaines réunions, de transmettre les informations dont il dispose auprès des équipes, de la direction, des partenaires et de la famille.
- Il contribue au soutien des professionnels, favorise la prise de recul, dans la définition des accompagnements et dans la recherche de ressources.

Il assure sa fonction en étroite relation avec le chef de service, auquel il rend compte de son travail et dont il dépend hiérarchiquement comme l'ensemble de l'équipe.

Les chefs de services assurent le pilotage de l'activité sur les dispositifs. Ils gèrent les aspects organisationnels, matériels et financiers des services. Ils jouent également un rôle déterminant dans le soutien auprès des équipes, leurs apportent un appui technique et concourent à la définition de solutions adaptées aux besoins des jeunes accompagnés.

Leur contribution à la coordination des interventions s'inscrit davantage sur le registre du bon fonctionnement du service, au regard des objectifs visés, des moyens disponibles et des aléas du quotidien.

#### 5.4.2 Les espaces et outils de communication

Les espaces de réunions se découpent de la façon suivante :

**Les réunions entre professionnels** : comprenant les réunions de coordination d'équipe, les réunions cliniques, les réunions entre cadres, les réunions inter-services, les réunions institutionnelles, les réunions des différents services (administratifs, généraux etc) et les réunions d'élaboration des projets personnalisés.

- Ces réunions visent à traiter les sujets organisationnels mais également d'assurer le suivi des accompagnements réalisés.

**Les réunions associatives** : comprenant les réunions démarches qualité, les comités techniques et diverses commissions ;

- Ces réunions visent à inscrire l'offre de service dans une perspective associative d'une part, et dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité d'autre part.

**Les réunions avec les personnes accompagnées** : comprenant les réunions directes avec les personnes accompagnées, les conseils de la vie sociale et les réunions de la coopérative.

- Ces réunions visent à caractériser les attentes et les ambitions des personnes accompagnées, à la dimension individuelle de leur accompagnement mais également à la dimension collective.

#### 5.4.3 Le partage d'information

Plusieurs campagnes d'affichages sont réalisées en salle du personnel. On y trouve des informations sur :

- La documentation professionnelle et technique à disposition ;
- Les formations permanentes ;
- Les informations de service ;
- L'organisation fonctionnelle ;
- L'utilisation et la disponibilité des véhicules ;
- La législation du travail et des emplois du temps ;
- Les informations des représentations du personnel ;
- La présentation des activités des jeunes ;
- Les comptes rendus CVS.

De même, des bannettes individuelles sont à disposition des professionnels pour échanger à l'écrit autour des informations disponibles, des courriers reçus. Chaque salarié a également une adresse mail professionnelle pour l'exercice de ses missions et comme canal d'information institutionnelle. Des bulletins d'informations hebdomadaires y sont envoyés.

Les supports écrits élaborés par les professionnels de l'établissement (carnet de liaison, courriers, P.P et comptes rendus) sont destinés à être partagés et diffusés au sein de l'établissement, pour améliorer la coordination et la souplesse des réponses.

L'association a pour projet dans les prochaines années de mettre en place le dossier informatisé des usagers via une solution logicielle adaptée et l'acquisition de matériel informatique qui permettent l'exploitation de cet outil.

## 5.5 Le partenariat

Le « partenariat » a fait l'objet d'une définition officielle :

Il résulte de la « coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel, ...) permet de réaliser un projet commun. »

*Source : Commission de terminologie et de néologie du domaine social, Ministère de l'emploi et de la solidarité. Bulletin Officiel Solidarité-Santé, n°2002/1 bis, 2002*

### 5.5.1 Le partenariat institutionnel lié aux missions du DAME

Le DAME a signé des conventions de partenariat ou développé des coopérations permanentes avec divers acteurs institutionnels :

- L'ARS, qui est le financeur du dispositif intégré et qui contribue, au travers de ses services à rechercher, à élaborer et à mettre en œuvre les réponses adaptées aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap
- L'Education Nationale avec laquelle une convention cadre a été signée pour l'unité d'enseignement.
- Le secteur de la psychiatrie, avec lequel un partenariat institutionnel reste à construire pour structurer les coopérations afin de prendre en charge des situations individuelles des personnes confrontées à des difficultés d'origine psychique,
- Les services de petite enfance (CAMSP, pédiatrie...) avec lesquels nous devrons formaliser un travail déjà réalisé en amont des admissions en vue notamment d'éviter des ruptures de prise en charge.
- Les services sociaux tels que la CAF, la polyvalence de secteur, la protection de l'enfance,
- Etc.

## 5.5.2 Le partenariat opérationnel lié à l'accompagnement des projets et des parcours des personnes

Les professionnels du DAME tissent de nombreuses relations avec un réseau large de partenaires pour assurer l'accompagnement des jeunes au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

Ils ne cessent de développer leur réseau pour mobiliser toujours davantage les acteurs des territoires et contribuer ainsi au développement des accompagnements à partir des dispositifs existants.

Ce partenariat opérationnel, constitué pour l'accompagnement des situations individuelles recouvre les différentes prestations d'accompagnement proposées en matière d'accès :

- aux droits sociaux : CAF, CPAM, MDPH, circonscription d'action sociale, etc.
- à la santé : hôpitaux, spécialistes.
- à l'emploi ou à la formation professionnelle : Missions Locales, entreprises, commerçants, collectivités, associations diverses, ALFEPH, ADAPT, CAP emploi, etc.
- aux activités de la cité : associations, centres aérés, centres socioculturels, médiathèques, clubs sportifs...
- au soin : les psychologues et l'infirmier assurent un lien régulier avec les thérapeutes, orthophonistes, kinésithérapeutes et pédopsychiatres libéraux qui reçoivent les jeunes.

Le partenariat opérationnel se développe donc et est amené à s'amplifier. Il est également amené à évoluer. En effet, la finalité de l'accompagnement des professionnels consistera de plus en plus à soutenir les acteurs de l'environnement pour faciliter la compréhension, l'intégration et l'inclusion de la personne en situation de handicap.

Tous les professionnels participent à faire vivre ces partenariats opérationnels dans le cadre des accompagnements ou des activités qu'ils réalisent.

Les coordonnateurs sur les dispositifs assurent de leur côté certaines missions partenariales plus spécifiques :

- La mise en lien avec les cantines scolaires, Mairie, FJT...
- Les liens avec les enseignants référents et directeurs d'école ;
- Les transmissions des informations transversales avec les enseignants (UE, UEE et milieu ouvert) ;
- La participation aux ESS et le suivi des délibérations ;
- La participation aux différentes réunions partenariales (DEF...) ;
- Le suivi de l'orientation des enfants/jeunes : contact avec établissements scolaires et/ou spécialisés...

Les chefs de service de leur côté assurent le développement, le pilotage, le suivi des partenariats opérationnels à l'échelle des dispositifs. Ils participent également à solutionner les situations qui exigent un arbitrage institutionnel.

## 5.6 La gestion des dossiers des personnes accompagnées

Tous les renseignements qui ont permis d'élaborer le projet individualisé, les déclinaisons des modalités de mise en œuvre des actions définies, de même que les différentes évaluations relatives à celles-ci, sont réunis dans le dossier. Il est ainsi possible, à tout moment, à chaque membre de l'équipe, de faire le point et de résituer la problématique du jeune si besoin est.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, l'usager a un « *droit d'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge...* (Article 7) ». Par ailleurs, afin d'assurer la confidentialité de certains éléments du dossier tout en autorisant l'accès aux professionnels à certaines pièces utiles à leur fonction, une procédure relative à la consultation des dossiers de l'usager a été validée par le Bureau Directeur le 2 Mars 2010. Elle précise notamment :

- La structuration du dossier
- Le lieu de conservation et l'archivage
- Le droit d'accès

## 5.7 Les évènements indésirables

Lorsque survient un E.I (Evènement indésirable) ou lorsqu'un salarié recueille un témoignage d'E.I, il rédige un court rapport à l'aide du document support.

Les événements mentionnés peuvent concerter :

- des violences de la part des jeunes vers le personnel ou des violences subies par les jeunes (familiales, au sein de la structure...)
- des dysfonctionnements
- des dégradations
- des recueil des informations préoccupantes
- etc...

L'ensemble des E.I est transmis au directeur du DAME concerné. Ils sont évalués et font l'objet d'un traitement en adéquation avec la gravité. Ainsi, selon les situations, en interne l'événement pourra simplement être traité en équipe ou pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire. En externe il pourra faire l'objet d'une information auprès de la famille, de la CRIP, d'un signalement auprès des autorités (ARS et autorités judiciaires) et/ou d'une plainte.

## 6. Les ressources

---

### 6.1 Les ressources financières, matérielles et les locaux

#### 6.1.1 Ressources financières

L'activité des DAME est financée à 100% par des fonds publics. L'autorité de tarification (ARS) octroie une enveloppe budgétaire annuelle permettant de couvrir les investissements et le fonctionnement sur l'ensemble de la période d'ouverture. Chaque DAME possède son autorisation de fonctionnement. L'enveloppe budgétaire limitative fait l'objet de concertation, c'est l'autorité de tarification qui en arrête le montant. L'Association gestionnaire s'est engagée dans un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) qui lui permet d'avoir une vision sur 5 ans.

#### 6.1.2 Ressources matérielles et locaux

##### Les véhicules

**Les véhicules** exploités sont entretenus selon les normes en vigueur et renouvelés régulièrement grâce à un PPI (Plan Pluri Annuel d'Investissements). Les véhicules permettent d'assurer les déplacements domicile/DAME mais aussi les déplacements en journée au regard des activités proposées et des échanges avec les partenaires nécessaires. Le projet conduit à prioriser de plus en plus les investissements sur des véhicules 5 places, en lieu et place des minibus.

##### Le matériel

Le renouvellement du gros matériel de cuisine ainsi que des machines sur les ateliers préprofessionnels est également réalisé dans le cadre du PPI. Il en est de même pour l'ensemble du mobilier utilisé parfois mis à rude épreuve et qui doit donc être renouvelé régulièrement.

##### Les locaux

Le projet inclusif des DAME conduit à prioriser l'exploitation de locaux au sein des dispositifs de droit commun (UEE au sein des établissements scolaires, locaux des collectivités disponibles, espaces tiers mutualisés, foyers jeunes travailleurs, etc.). Des conventions avec les partenaires sont réalisées et revues de manière périodique pour préciser de manière explicite le projet, les modalités d'occupations, les conditions d'entretien et le paiement des charges d'occupation.

Des locaux, propriété de l'Apaei Pays d'Auge et de Falaise, sont par ailleurs mobilisés pour l'accueil de jour et l'hébergement. Ces espaces sont régulièrement rénovés et

aménagés pour répondre de façon adaptée aux besoins des personnes accompagnées mais aussi des professionnels. L'ambition est également de faire de ces environnements des espaces agréables à occuper et à vivre.

Sur les DAME, chaque dispositif (0-11 ans, 11-16 ans, 16-20 ans et UAS) dispose de pièces pour les activités d'accueil de jour. Les classes, salles de soins, bureaux mutualisés. Les jeunes accompagnés en milieu ouvert ne viendront que rarement sur site.

➤ *Détail des locaux occupés sur le DAME de Falaise*

Pour le dispositif 0-11 ans :

- L'accueil de jour est situé au 33 rue de Brette à Falaise
- L'ouverture d'une UEE au sein d'une école primaire est en projet

Pour le dispositif 11-16 ans :

- L'accueil de jour est situé au 33 rue de Brette à Falaise
- L'ouverture d'une UEE au sein d'un collège de Lisieux est en projet

Pour le dispositif 16- 20 ans :

- L'accueil de jour est situé rue Camille Jeanne à Falaise

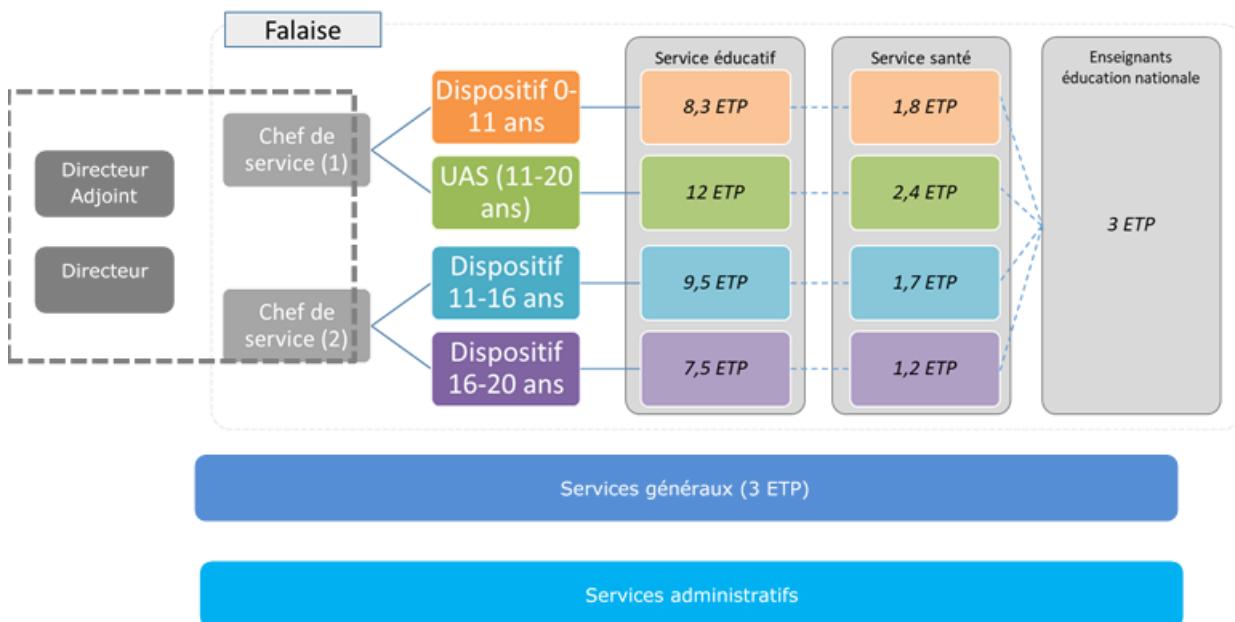
Pour le dispositif UAS :

- L'accueil de jour est situé au 33 rue de Brette à Falaise

L'offre d'hébergement est organisée de manière séquentielle sur Falaise à partir de l'internat 33 rue Brette et d'un pavillon situé à proximité.

## 6.2 Les ressources humaines

### 6.2.1 L'organigramme



### 6.2.2 Les délégations de responsabilités

Pour répondre aux obligations de l'article L 312-176-5 du Code de l'action sociale et des familles, les compétences et les missions confiées par délégation aux cadres hiérarchiques sont formalisées dans un document unique de délégation (DUD).

Ce document précise la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable ;
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Le document unique de délégation (DUD) est accessible au siège social de l'association.

Le DUD formalise les niveaux de délégation dans les domaines suivants :

- Conduite et mise en œuvre du projet associatif et d'établissement
- Vie de l'institution
- Gestion comptable, financière et budgétaire
- Gestion et animation des ressources humaines
- Coordination interne et externe

### **6.2.3 Les rôles et les fonctions**

Les équipes paramédicales sont, par délégation sous la responsabilité du Directeur Adjoint.

Les équipes socio-éducatives sont, par délégation sous la responsabilité des chefs de service éducatif.

Les cadres, services administratifs, services généraux sont sous l'autorité directe du Directeur.

Chaque salarié dispose d'une fiche de poste qui précise son rôle dans l'organisation<sup>3</sup>.

Le travail interdisciplinaire fait la richesse de l'accompagnement du DAME. Nous sommes donc particulièrement attentifs à favoriser les espaces d'échange pour que les savoirs et compétence soient partagés.

### **6.2.4 Les actions de formation et de soutien aux professionnels**

#### *➤ La GPEC*

L'association a développé de véritables dispositifs en matière de gestion des ressources humaines. Elle a, entre autres, souhaité entrer dans une dynamique d'anticipation, d'adaptation et d'ajustement des réponses aux besoins de la population accueillie.

En même temps que ces besoins évoluent, une centaine de départ de salariés a été identifiée au sein de l'Association pour la prochaine décennie.

Cette perspective d'évolution structurelle a nécessité la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en concertation avec les partenaires sociaux. Aussi, un accord a été signé en mai 2016, tentant de concilier les besoins de l'Association (amélioration et adaptation continue du service rendu) et les aspirations des salariés (formation, carrière, mobilité ...).

Cet accord permet de créer un véritable lien entre les différents dispositifs RH existants ou en cours de réalisation au sein de l'Association notamment :

- Les entretiens professionnels ;
- Un dispositif post entretien professionnel avec le service RH pour une vision globale associative des résultats de ces entretiens ;
- La mobilité professionnelle, favorisée via la publication des postes en interne ;
- Un guide des emplois et métiers au sein de l'Association ;
- Une information sur les départs potentiels réalisée auprès des instances représentatives du personnel ;
- La formation.

#### *➤ Le plan de formation*

---

<sup>3</sup> [Voir les fiches de mission en annexe](#)

La formation en ce qu'elle permet à chaque salarié de s'adapter, de compléter, de développer ses connaissances, ses compétences et son employabilité, est considérée non pas comme une dépense mais comme un investissement. Aussi, depuis 2012, l'Association a réalisé un véritable travail permettant d'aller bien au-delà des obligations légales en la matière. Toutes les pistes d'aides financières sont exploitées et des sessions de formation sont mutualisées pour tous les établissements et services de l'Association afin de réduire les coûts et optimiser le nombre de personnes formées.

### 6.2.5 Autres aspects RH

L'Apaei Pays d'Auge et de Falaise s'attache à exercer un dialogue social constructif avec les instances représentatives des salariés (Comité Social et Economique).

L'association a une volonté de favoriser le dialogue social de proximité. Ainsi des représentants de proximité ont été élus par leurs pairs pour traiter les questions liées au fonctionnement à l'échelon de chaque Dame lors d'une réunion toute les 5 semaines.

Par ailleurs, au sein du pôle enfance et jeunesse les professionnels sont informés des mouvements du personnel et des modifications liées aux réglementations ou aux adaptations proposées par la direction via les représentants de proximité, les réunions institutionnelles et les feuilles d'informations hebdomadaires. Associés collectivement aux évolutions des modalités d'accompagnement, les salariés doivent cependant pouvoir trouver auprès de leurs cadres de référence des espaces de parole, pour qu'ils puissent exprimer leurs points de vue et être force de proposition.

Les salariés peuvent bénéficier de temps d'analyse des pratiques avec un psychologue extérieur au Dame. Ce temps de travail permet aux professionnels de livrer en dehors de tout regard hiérarchique leurs ressentis face à des situations parfois difficiles dans l'accompagnement quotidien. Cette prise de recul et l'analyse que le groupe peut en faire favorisent également la prévention de l'usure professionnelle.

Enfin, chaque professionnel titulaire bénéficie de 1h de préparation hebdomadaire pour les activités éducatives et une 1h pour assurer les écrits professionnels (ces heures sont proratisées au temps de travail effectif). Ces moments auxquels s'ajoutent les temps de réunions hebdomadaires sont autant de moments qui permettent de se décaler de l'accompagnement direct des jeunes.

Les cadres très présents au quotidien sont également souvent interpellés pour permettre de faire tiers dans les situations difficiles avec les jeunes et là aussi favoriser la prise de recul, gage de bientraitance au sein de l'établissement.

Espace de concertation, formation, écoute individualisée, souplesse dans le fonctionnement avec cependant un respect des réglementations sont les principaux outils favorisant la prévention de l'usure professionnelle.

## 7. Les axes d'amélioration du projet

---

## 7.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet

La vie du projet ne s'arrête pas à sa rédaction. Dans sa dimension prospective, le projet nécessite un suivi et une actualisation. Le suivi est celui de la réalisation des objectifs d'évolution indiqués dans le projet, à partir notamment des fiches actions<sup>(2)</sup> et des tableaux de bord mis à jour.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet du DAME, deux instances<sup>(1)</sup> sont mises en place :

- Un groupe de pilotage propre à l'établissement :  
Le Comité Qualité Etablissement
- Un groupe de pilotage associatif, assurant le pilotage et l'évaluation des axes transversaux des projets des établissements ou des services :  
Le Comité Qualité Global

<sup>(1)</sup> Voir le schéma de l'organisation de la qualité en annexe

<sup>(2)</sup> Voir le modèle de fiche de suivi de projet ou d'action en annexe

## 7.2 Perspectives / axes d'amélioration

**Evaluation de la mise en œuvre du DAME :** L'évolution de nos organisations en DAME représente un changement important sur lequel nous devons porter notre attention. En effet, si le modèle théorique pensé avec les familles, jeunes, salariés et partenaires semble tenir compte des aspirations et besoins de tous, nous devrons en vérifier l'efficience après un début de fonctionnement. Ainsi, nous prévoyons d'en faire une première évaluation après 9 mois de fonctionnement.

**Mise en œuvre du dossier de l'usager :** L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise initie une démarche pour tous ses établissements afin de mettre en place le Dossier Unique de l'usager. Ainsi, courant 2023 nous nous doterons de ce nouvel outil.

**L'inclusion scolaire :** Les dispositifs disposent d'outils favorisant l'inclusion individuelle ou collective mais certains restent à développer tels que les UEE dans le secondaire. Nous poursuivrons nos démarches auprès de l'Education Nationale pour développer cette modalité.

**Harmoniser l'arborescence informatique :** En conformité avec la RGPD et pour sécuriser nos droits d'accès et nos modes de classements, nous allons revoir entièrement l'arborescence informatique de chaque DAME en visant une harmonisation et une définition affinée des droits d'accès.

## Projets des établissements et services

# 2023-2027

## Plan d'action des axes d'amélioration

### Actions communes à tous les établissements & services de l'association

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif opérationnel	Moyens envisagés
<b>Promouvoir la bientraitance et la réflexion éthique des professionnels</b> <i>(Engagement / salariés)</i>	Promouvoir la culture éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la démarche</li> <li>- Organiser une instance associative</li> </ul>	Créer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place d'un comité éthique
<b>Définir et mettre en œuvre une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises</b> <i>(Transversal)</i>	Intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'activité des ESMS et promouvoir le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la démarche</li> <li>- Faire un état des lieux et définir les priorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des groupes de travail associatifs selon les thématiques arrêtées</li> <li>- Créer des questionnaires</li> </ul>
<b>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être</b> <i>(Epanouissement / personnes accompagnées)</i>	Permettre à la personne d'être actrice de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les conditions d'autodétermination sûres pour la personne accompagnée</li> <li>- Sensibiliser les professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une étude sur les modalités de mise en œuvre du droit à l'expérimentation</li> <li>- Recueillir dans le cadre du CVS les avis des personnes sur ce thème</li> <li>- Développer les groupes d'expression</li> </ul>
<b>Œuvrer pour une qualité de vie au Travail</b> <i>(Epanouissement / salariés)</i>	Œuvrer pour une qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le plan d'actions suite au diagnostic réalisé en 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer des groupes de travail pluridisciplinaires au niveau associatif</li> <li>- Intégrer la QVT dans les plans qualités des ESMS</li> </ul>
<b>Développer un système d'information performant et conforme</b> <i>(Transversal)</i>	Développer un usage éthique et sécurisé du numérique dans tous les établissements et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les échanges d'informations au service de la qualité d'accompagnement des usagers et améliorer les conditions de travail des professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de pilotage associatif</li> <li>- Créer un groupe projet dans chaque ESMS</li> <li>- Déployer le DUI</li> </ul>

# Projets des établissements et services

## 2023-2027

### Plan d'action des axes d'amélioration

#### DAME

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Moyens envisagés
<b>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées (Epanouissement)</b>	Développer la participation des personnes accompagnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la participation aux P.P</li> <li>- Organiser des instances pour relever l'expression des usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes de parole</li> <li>- Elaboration du P.P avec le jeune et sa famille à systématiser</li> <li>- Associer les usagers et leurs familles à l'évaluation du fonctionnement du DAME</li> </ul>
<b>Adapter notre offre et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes (Créativité / Personnes accompagnées)</b>	Développer l'organisation en mode DAME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et développer l'offre d'hébergement et le « répit »</li> <li>- Chercher des partenariats externalisés notamment pour les ateliers 16/20</li> <li>- Proposer des actions inclusives au collège, lycée et en insertion professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cadres intermédiaires peuvent proscrire auprès de nouveaux partenaires</li> <li>- Proposer des temps de répit aux familles qui n'avaient pas jusqu'alors de notification adéquate.</li> </ul>
<b>Respecter les droits des personnes accompagnées et favoriser l'exercice de leurs droits fondamentaux et libertés individuelles (Personnes accompagnées / engagement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les formations et informations sur les droits des personnes accompagnées en direction des jeunes, leurs familles et des professionnels</li> <li>- Permettre un accompagnement sans rupture de parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations RBPP pour les salariés à réactualiser</li> <li>- Formations mixtes salariés/familles/usagers</li> <li>- Poursuivre les modules vie affective et sexuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser une partie des fonds de formation pour ces actions de formation.</li> <li>- S'assurer que des binômes de professionnels soient formés pour les modules vie affective et sexuelle</li> <li>- Accompagnements en file active</li> </ul>
<b>Promouvoir l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle selon les capacités et potentialités des personnes accompagnées et partenariat (Personnes accompagnées / épanouissement)</b>	Maintenir et développer les accompagnements en milieu scolaire ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'UEE</li> <li>- Développer les conventions avec l'EN</li> <li>- Obtenir de l'EN et des mairies une convention cadre facilitant toutes les initiatives sur un territoire</li> <li>- UEMA : conserver le niveau de qualification (former les nouveaux personnels)</li> <li>- DAR : être vigilant aux profils de jeunes adressés pour respecter le cadrage initial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les partenaires et co-construire les projets innovants avec l'EN</li> <li>- Liens permanents avec la MDPH</li> <li>- Travailler avec les mairies, collèges, pour l'attribution des locaux</li> <li>- Supervision pour les services spécifiques TSA</li> </ul>
<b>Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité et favoriser leur créativité (Engagement / Salariés)</b>	Accompagner l'évolution pratiques professionnelles des	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les formations et informations autour des RBPP.</li> <li>- Favoriser les initiatives innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consacrer une part du plan de formation aux RBPP</li> <li>- Accorder des moyens financiers matériels et humains pour des projets innovants</li> </ul>

<p><b>Permettre la participation à la vie sociale et les liens sociaux, dans et hors l'établissement ou le service</b>  (Personnes accompagnées/épanouissement)</p>	<p>Accompagner l'implication à la vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux instances représentatives dans et hors le DAME</li> <li>- Promouvoir l'accès à l'Habitat inclusif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CVS</li> <li>- Réunion de coopérative</li> <li>- Conseil municipal des jeunes</li> </ul>
---	---	--	---

<p><b>Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie</b>  (Engagement / Personnes accompagnées)</p>	<p>Permettre un accompagnement sans rupture de parcours en toute sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une aide aux aidants et aux familles</li> <li>- Être à leur écoute pour définir leur projet de vie</li> <li>- Permettre des essais/erreurs</li> <li>- S'assurer de la sécurisation du circuit des médicaments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la pair-aidance</li> <li>- Développer le répit</li> <li>- Participation à l'élaboration du P.P</li> <li>- Accepter de suspendre provisoirement un accompagnement mais laisser la porte ouverte</li> <li>- Revoir la procédure « circuit du médicament »</li> </ul>
<p><b>Renforcer le lien avec les familles, et soutenir les aidants</b></p>	<p>Conjuguer nos actions avec les familles au bénéfice du jeune</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire avec les familles sans se substituer à elles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le répit</li> <li>- Être en lien avec des partenaires pour répondre aux besoins non couverts par notre service</li> <li>- Proposer un accompagnement lorsque nécessaire par un chargé des relations familles</li> </ul>
<p><b>Œuvrer pour une qualité de vie au travail</b>  (Epanouissement / Salariés)</p>	<p>Favoriser l'épanouissement des salariés dans leurs fonctions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper les risques (conflits, usure professionnelle, Troubles Musculosquelettiques...)</li> <li>- Embellissement des locaux et du cadre naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des instances de régulation, réunion, échange, ADPP...</li> <li>- Être à l'écoute des projets</li> <li>- Travailler de concert avec les RP pour améliorer la QVT (DUERP, réunion RP de proximité...)</li> <li>- Permettre la mobilité au sein du DAME</li> <li>- Plantation d'arbres.</li> </ul>
<p><b>Renforcer l'efficience d'organisation et de gestion</b>  (Transversal)</p>	<p>-Améliorer la gestion des outils de communication - Définir et mettre en œuvre une stratégie de Responsabilité Sociétale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'une structuration informatique (raccordement à la fibre, ordinateurs, téléphonie, outil de réunion à distance...)</li> <li>- Outils de suivi et d'évaluation</li> <li>- Favoriser les actions de développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement du parc informatique qui permet l'accès de tous au serveur.</li> <li>- Messagerie et adresse individuelle</li> <li>- Fibre à installer</li> <li>- Téléphone portable pour les salariés intervenant en milieu ordinaire</li> <li>- Revoir les procédures (plan bleu, ...)</li> <li>- Mise en place du DUI</li> <li>- Arborescence informatique à revoir /</li> <li>- Tri sélectif, économies d'énergie, renouvellement parc auto (véhicules électriques, hybrides...)</li> </ul>